

Séance de mardi 3 mars 2009

## PROJET



# CONSEIL GÉNÉRAL DIXIEME SEANCE

**De la trente-cinquième période administrative 2008-2012  
de la commune de Neuchâtel**

**Année 2008-2009**

---

Séance commune des Conseils généraux des Villes de La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel dans le cadre du contrat d'agglomération que le Réseau des trois villes a signé avec l'Etat et qui contient un certain nombre de propositions concrètes représentant les objectifs stratégiques du Réseau.

**Mardi 3 mars 2009, à 20h15  
à l'aula des Jeunes-Rives à Neuchâtel**

**Séance des Conseils généraux des 3 villes  
du mardi 3 mars 2009 à Neuchâtel**

**Sont présents pour la Ville de Neuchâtel**

Présidence de Mme Maria Angela Guyot (UDC), présidente

Y compris la présidente, 34 membres sont présents : Mmes et MM. Olivier Arni (Soc), Jean-Charles Authier (PLR), Sandra Barbetti Buchs (PopVertsSol), Matthieu Béguelin (Soc), Claude Béguin (Soc), Céline Béguin (PLR), Amina Benkais (Soc), Steven Bill (UDC), Amelie Blohm Gueissaz (PLR), Fabio Bongiovanni (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Sylvain Brossin (UDC), Jonas de Pury (PLR), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Jean Dessoulavy (PLR), Martine Docourt (Soc), Dorothée Ecklin (PopVertsSol), Philippe Etienne (PLR), Jonathan Gretillat (soc), Pascal Helle (PopVertsSol), Daniel Hofer (Soc), François Konrad (PopVertsSol), Catherine Loetscher Schneider (PopVertsSol), Philippe Loup (Soc), Carole Maeder-Milz (PopVertsSol), Raymond Maridor (Soc), Nicolas Marthe (PLR), Béatrice Nys (PopVertsSol), Blaise Péquignot (PLR), Sabrina Rinaldo Adam (Soc), Christian van Gessel (PopVertsSol), Nathalie Wust (Soc), Joël Zimmerli (PLR).

Excusés : Thomas Facchinetti (Soc), Hélène Perrin (Soc), Anne-Frédérique Grandchamp (UDC), Marc-André Bugnon (UDC), Monique Ditisheim Hoffmann (PopVertsSol), Pierre-Alain Storrer (UDC), Cristina Tasco (Soc).

Le Conseil communal était représenté par M. Pascal Sandoz (PLR), président, Mme Françoise Jeanneret (Soc), vice-présidente, M. Daniel Perdrizat (PopVertsSol), Mme Valérie Garbani (Soc) et M. Alain Ribaux (PLR), conseillers communaux.

**Sont présents pour la Ville de La Chaux-de-Fonds**

M. Philippe Lagger (Les Verts), président

Y compris le président, 34 membres sont présents : Mmes et MM. Esma Aris (Pop-Unité socialiste), Pierre-Yves Blanc (Les Verts), Pierre-Alain Borel (Soc), Théo Bregnard (Pop-Unité socialiste), Pascal Bühler (Soc), Denis Cattin (Libéral/PPN), Hughes Chantraine (UDC), Annie Clerc-Birambeau (Soc), Marie-France de Reynier Porta (Soc), Laurent Duding (Soc), Fabien Fivaz (Les Verts), Aline Fleury (Les Verts), Monique Gagnebin de Pietro (Soc), Pascal Gazareth (Pop-Unité socialiste) Olivier Guyot (Pop-Unité socialiste), Frédéric Hainard (Libéral/PPN), Michel Hess (UDC), Laurent Iff (Libéral/PPN), Julie John (Les Verts), Emilie L'Eplattenier (UDC), Anne-Lise Lagger (Les Verts), Jean-Charles Legrix (UDC), Silvia Locatelli-Caruncho (Soc), Sylvia Morel (Radical), Claude-André Moser (Radical), Mariette Mumenthaler (Les Verts), Daniel Nussbaumer (UDC), Alain Parel (UDC), Cyril Pipoz (Soc), Pierre-André Rohrbach (Libéral/PPN), André Schreyer (UDC), Yves Strub (Radical), Christophe Ummel (Libéral/PPN).

Excusés : Katia Babey Falce (Soc), Eva Fernandez (Pop-Unité socialiste), Fabienne Girardin (Pop-Unité socialiste), Daniel Mussy (Soc), Marc Schafroth (UDC), Francis Stähli (Pop-Unité socialiste), Serge Vuilleumier (Soc).

Le Conseil communal était représenté par M. Jean-Pierre Veya (Pop-Unité socialiste), président, M. Didier Berberat (Soc), vice-président, M. Pierre Hainard (UDC), M. Laurent Kurth (Soc) et M. Pierre-André Monnard (Libéral/PPN), conseillers communaux.

**Sont présents pour la Ville du Locle**

**Séance des Conseils généraux des 3 villes du mardi 3 mars 2009 à  
Neuchâtel**

**Liste des présences locloises**

27 membres sont présents (sur 40 – 1 siège vacant):

Mmes et MM. Michel Zurbuchen, président (L-PPN/R), Vincent Barbezat, Verts, Amandine Bettinelli (POP), Bolay Mercier Corine (PS), Françoise Casciotta (POP), Danièle Cramatte (POP), Christina Darcey (L-PPN/R), Claude Dubois (L-PPN/R), Fabienne Erard (POP) Pierre-Yves Eschler (POP), Manuel Fragnière (L-PPN/R), André Frutschi (Verts), Charles Gfeller (POP), Florian Jaccard (PS), Christine Kolly (POP), David Lienhard (L-PPN/R), Aline Perez-Graber (Verts), Miguel Perez (Verts), Isabelle Peruccio Sandoz (Verts), Raphael Resmini (POP), Jean-Marie Rotzer (POP), Françoise Rutti (L-PPN/R), Gérard Santschi (PS), Marie-France Stoller (POP), David Taillard (PS), Nicole Vermot (L-PPN/R), Leonello Zaquini (POP),

Excusés: Mme et MM. Michael Berly (POP), Frédéric Bolliger (L-PPN/R), Valéry Franchon (PS), Jean-Claude Heiniger (L-PPN/R), Michaël Pardo (L-PPN/R), Manuel Rodrigues (POP), Michel Rosselet (L-PPN/R), Denis Rotzer (POP), Corinne Schaffner (L-PPN/R), Philippe Zbinden (L-PPN/R).

Absents non excusés: Mme et MM. Jean-Pierre Blaser (POP), Carolayn Chaveriat (POP), David M'Voutoukoulou (POP).

Le Conseil communal est représenté par M. Denis de la Reussille (POP), président, M. Charles Häsler (L-PPN/R), vice-président, Mme Florence Perrin-Marti (PS) et M. Cédric Dupraz (POP), conseillers communaux.

Excusé: M. Marcelo Droguett (POP), conseiller communal.

Séance de mardi 3 mars 2009

**ORDRE DU JOUR**

**Rapport d'information des Conseils communaux aux Conseils généraux du Réseau des trois villes** sur le contrat d'agglomération du Réseau des trois villes (du 21 janvier 2009).

Neuchâtel, le 3 mars 2009

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:  
DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL

Le président,

Pascal Sandoz

Le chancelier,

Rémy Voirol

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Le président,

Jean-Pierre Veya

La chancelière,

Muriel Barrelet

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:  
DE LA VILLE DU LOCLE

Le président,

Denis de la Reussille

L'adjointe du chancelier,

Yvette Dupraz

# Réseau des trois villes



**Rapport d'information des Conseils communaux  
aux Conseils généraux du Réseau des trois villes  
sur  
le Contrat d'agglomération du Réseau des trois villes  
(du 21 janvier 2009)**

---

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## **1. Préambule**

Pour la première fois de leur histoire, les autorités législatives des villes du Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel sont réunies conjointement en assemblée extraordinaire. Elles sont invitées à prendre acte du rapport relatif au contrat d'agglomération du Réseau des trois villes, qui définit les projets qu'elles développent ou entendent élaborer en partenariat avec l'Etat. A l'heure où le Conseil fédéral met en consultation son message concernant le fonds d'infrastructure, essentiel à la réalisation du Transrun, les projets de coopération et de développement entre les villes, moteurs économiques du canton, sont particulièrement d'actualité.

A la fin des années 90, dans un contexte de conjoncture incertaine et un environnement financier particulièrement difficile, les exécutifs du Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel se rencontrent pour débattre de l'avenir de leur ville et du canton. Sur la base de différents constats, et en convergence avec certaines réflexions des autorités cantonales, les villes décident ensemble, par l'adoption d'un rapport commun, de développer une stratégie permettant de renforcer les collaborations entre le Haut et le Bas, de favoriser les synergies dans les différents domaines qui les concernent, d'affirmer le caractère urbain du Canton de Neuchâtel et de renforcer les compétences des villes.

Inscrite dans le programme de législature 2002-2005 du Conseil d'Etat et développée ensuite par les villes dans leur programme de législature 2004-2008, la stratégie du Réseau urbain neuchâtelois (RUN) s'est concrétisée, notamment, par la signature d'un contrat d'agglomération entre les trois villes et l'Etat en avril 2008. A l'instar de la Communauté urbaine du Littoral en novembre 2007, de la région Centre-Jura en janvier 2008, de la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds début 2009, trois projets impliquant également les villes, le Réseau des trois villes dispose de son programme d'actions.

Cet accord fixe en effet une série de projets convenus entre les partenaires afin de renforcer leurs collaborations. Dans cette perspective, il complète et renforce les projets déjà réalisés ou en cours entre Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel.

Mentionnons à ce titre le regroupement des Services industriels des trois villes, réalisé par la création de la société Viteos SA, et la mise en place d'une caisse de pensions unique regroupant les villes et l'Etat, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2010. En matière de politique sportive, l'Etat et les trois villes se sont associés en février 2008 afin de

redéfinir leurs missions respectives et d'élaborer un premier programme d'actions touchant divers domaines tels que les infrastructures, les manifestations et les activités proposées aux jeunes.

L'ensemble de ces démarches doit permettre aux collectivités publiques concernées de mettre en place une meilleure allocation des ressources, tout en garantissant le maintien et l'évolution des prestations publiques de qualité.

Le contrat d'agglomération du Réseau des trois villes fait l'objet du présent rapport. Il vise à informer les législatifs communaux de l'état d'avancement des travaux relatifs au Réseau urbain neuchâtelois et à la place des villes dans ce contexte. Il précise également les principaux axes des politiques fédérales en matière d'agglomération et de développement régional. Surtout, il présente les projets retenus par les autorités exécutives du Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel et par le Conseil d'Etat afin de développer leurs collaborations et de renforcer le rayonnement de l'agglomération neuchâteloise au-delà des frontières régionales, notamment dans la perspective du Transrun.

## **2. Politique des agglomérations et politique régionale**

### ***Politique fédérale des agglomérations***

Le 19 décembre 2001, le Conseil fédéral a adopté le Rapport sur la politique des agglomérations de la Confédération avec pour objectif, notamment, d'encourager une meilleure collaboration au sein des agglomérations. L'article 50 de la Constitution fédérale engage en effet la Confédération à prendre en considération la situation particulière des villes, des agglomérations et des régions. Le Conseil fédéral a chargé l'ARE (Office fédéral du développement territorial) et le SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie) de piloter cette politique.

La Confédération veut contribuer au développement durable des agglomérations en soutenant notamment les processus suivants: le maintien et l'amélioration de l'attrait économique et de la qualité de vie dans les agglomérations et l'encouragement de la densification urbaine. Toutefois, les cantons, les villes et les communes restent les acteurs principaux de cette politique. Au surplus, en principe, les agglomérations doivent répondre aux questions suivantes: dans quels domaines politiques est-il nécessaire d'agir au plan régional et de définir des champs d'action prioritaires; comment renforcer la collaboration avec l'espace rural environnant; comment les structures de collaboration existantes (syndicats intercommunaux, etc.) peuvent-elles être adaptées et simplifiées afin que la Confédération et les cantons puissent optimiser leurs échanges respectivement avec et entre les agglomérations? A ce jour, et depuis début 2002, la Confédération a soutenu 31 projets modèles, dont le Réseau urbain neuchâtelois.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les bases légales permettant un engagement financier de la Confédération dans le trafic d'agglomération (législation d'exécution de la Nouvelle péréquation financière (RPT) et la loi sur le fonds d'infrastructure) sont entrées en vigueur. Ce fonds est dévolu à l'amélioration des infrastructures de transports dans les villes et les agglomérations. Sur une durée de 20 ans, 20 milliards de francs seront disponibles selon la répartition suivante: 8,5 milliards de francs destinés à l'achèvement du réseau des routes nationales; 5,5 milliards de francs destinés à supprimer les goulets d'étranglement chroniques et 6 milliards de francs destinés à être utilisés sous forme de contributions fédérales aux infrastructures de trafic d'agglomération privées et publiques. Sur ces 6 milliards, 2,5 milliards ont déjà été alloués à la réalisation de grands projets urgents, tels le M2 lausannois et le CEVA genevois et 1 milliard est attribué à un fonds de réserve. Restent donc 2,5 milliards pour financer les multiples projets se pressant au portillon à travers la Suisse entière, dont le TransRUN neuchâtelois.

Pour obtenir le versement de contributions de la Confédération, qui s'élèvent à 50% au plus des coûts totaux, les conditions suivantes, notamment, doivent être satisfaites: les projets respectent les plans directeurs cantonaux; le financement résiduel est garanti; les charges inhérentes à l'exploitation et à l'entretien sont supportables; les investissements pour les projets prévus ont un effet global positif. Au surplus, la preuve devra être fournie que les transports et l'urbanisation sont

coordonnés. En décembre 2008, le Conseil fédéral a mis en consultation son projet de message concernant le fonds d'infrastructure. Dans ce cadre, le Projet d'agglomération du Réseau urbain neuchâtelois a été retenu par la Confédération: il pourrait bénéficier, sous réserve de la phase de consultation et de la décision des Chambres fédérales en 2010, d'un financement fédéral à hauteur de 35%, soit 126 millions de francs.

### ***Loi sur la politique régionale de la Confédération (LPR)***

Les buts de la nouvelle loi fédérale sur la politique régionale (LPR) du 6 octobre 2006 sont d'améliorer la compétitivité de certaines régions, d'y générer de la valeur ajoutée pour ainsi contribuer à la création et à la sauvegarde d'emplois et à l'élimination des inégalités régionales. La LPR se fonde sur des centres forts qui fonctionnent comme moteurs du développement et sur des régions périphériques capables de capter l'impulsion des centres.

Les Chambres fédérales ont adopté en octobre 2006 un crédit-cadre de 70 millions destiné à financer les programmes pluriannuels (2008-2015) de mise en œuvre de la politique régionale. Les cantons, interlocuteurs uniques de la Confédération, doivent y participer financièrement de manière équivalente à la Confédération. Le Canton de Neuchâtel bénéficie, dans le cadre de la convention-programme signée avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), d'une participation financière de 3,5 millions de francs d'aides à fonds perdus et de 14 millions de francs de prêts pour la période 2008-2011.

Selon la loi, des aides financières peuvent être octroyées pour la préparation, l'évaluation ou l'exécution d'initiatives, de programmes et de projets qui:

- encouragent l'esprit d'entreprise et l'activité entrepreneuriale dans une région donnée;
- renforcent la capacité d'innovation d'une région donnée;
- exploitent les potentiels régionaux et mettent en place / améliorent des systèmes de valeur ajoutée;
- améliorent la coopération entre les institutions publiques et privées, entre régions ou avec les agglomérations;

- présentent un caractère novateur.

La loi précise également que sont réputés régions les regroupements de cantons, de communes, et/ou de collectivités publiques entre eux/elles ainsi qu'avec d'autres corporations ou associations de droit public ou privé. La cohésion géographique, la rationalité économique et l'exécution commune de tâches priment les frontières institutionnelles pour la formation de régions.

### **3. Le Réseau urbain neuchâtelois**

#### ***Une stratégie***

Par la mise en place de la stratégie du Réseau urbain neuchâtelois<sup>1</sup>, un mouvement de profondes réformes s'est mis en marche. Il s'agit, à l'échelle cantonale, de mettre toutes les forces disponibles au service de l'intérêt commun, celles des villes comme celles des régions, dans la perspective d'un développement commun dynamique répondant notamment aux nouvelles orientations données par la Confédération en matière de politique des agglomérations et de politique régionale.

La stratégie du Réseau urbain neuchâtelois, approuvée par le Grand Conseil en janvier 2005 dans le cadre de la Conception directrice cantonale de l'aménagement du territoire, fixe deux axes de développement:

- D'une part, elle consiste à valoriser les communes urbaines du canton comme un seul et même "réseau urbain" de près de 120'000 habitants;
- D'autre part, elle développe toutes les formes de solidarité entre les agglomérations et les régions, les agglomérations fonctionnant

---

<sup>1</sup> Cf. Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 26 septembre 2007, concernant la politique régionale, le RUN, le Transrun et leurs conséquences.

comme les moteurs économiques d'un développement qui profite à toutes les composantes du canton.

S'appuyant sur les principes de subsidiarité et de partenariat, la stratégie RUN doit aboutir, à terme, à la réalisation de projets concrets, définis selon la vocation historique et les atouts de chaque région et agglomération. Ces projets sont négociés entre les parties – groupement de communes et Conseil d'Etat - et font l'objet d'un contrat de région ou d'agglomération.

L'instrument que constitue le contrat n'est pas un outil de contrôle ou d'autorité, mais s'emploie à distribuer les responsabilités et à organiser les partenariats. Il est appelé à renforcer la capacité des acteurs à se mobiliser et à avancer vers un but commun, profitable à tous et remportant l'adhésion des intéressés.

#### ***Un fonctionnement en associations***

Nombre de communes ne souhaitent ou ne peuvent plus faire face à la complexité toujours plus grande de certaines tâches de proximité, notamment lorsqu'il est important de garantir une prestation minimale uniformisée sur l'ensemble du territoire.

Dans ce contexte, il s'agit de renforcer l'autonomie des communes dans une vision de collaboration et de solidarité intercommunale ainsi que de partenariat avec l'Etat. A son échelle, une politique communale n'a désormais de sens que dans une vision concertée de l'avenir et de projets susceptibles de lui donner corps et de garantir sa pérennité, par exemple à l'échelle de la Communauté urbaine du Littoral (Comul) ou de l'Agglomération Urbaine du Doubs (AUD).

### L'Association du Réseau des trois villes

Dans cette perspective, les Villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel ont créé, en novembre 2007, l'Association du Réseau des trois villes. Par ce regroupement, elles entendent renforcer leur rôle en tant que centres de l'agglomération neuchâteloise, accentuer leurs collaborations et réaliser ensemble des projets, à l'image de ceux inscrits dans le contrat d'agglomération.

Les organes de l'Association du Réseau des trois villes sont l'assemblée générale, le comité et les commissions thématiques<sup>2</sup>. L'assemblée générale est composée, en principe, des exécutifs incorpore des trois villes. Chaque ville y a une voix. Elle est présidée par un représentant d'un Conseil communal pour une durée de deux ans. Le comité est composé d'un conseiller communal par ville, l'un d'entre eux en assumant la présidence pour une période de deux ans. Pour la période 2009-2010, la composition du comité est la suivante:

- M. Pascal Sandoz, Ville de Neuchâtel, président
- M. Cédric Dupraz, Ville du Locle, vice-président
- M. Laurent Kurth, Ville de La Chaux-de-Fonds

Le représentant du Réseau des trois villes au comité directeur de l'Association RUN (cf. chapitre suivant) est M. P. Sandoz, la suppléance étant assurée par M. C. Dupraz.

Compte tenu des mesures convenues dans le contrat d'agglomération, des projets en cours et du Projet d'agglomération "Transports et urbanisation", six commissions ont été constituées en automne 2008. Elles sont les suivantes:

- Commission "Institutions"

- Commission "Mobilité et urbanisme"
- Commission "Culture"
- Commission des "Sports"
- Commission de la "Sécurité"
- Commission "Economie".

Chaque commission est chargée, pour le domaine qui la concerne, de proposer les orientations stratégiques à l'échelle des trois villes, d'assurer le suivi politique de la mise en œuvre du contrat d'agglomération et de développer, sur mandat du comité, les mesures retenues. Les mesures traitées par les commissions "Institutions", "Mobilité et urbanisme" et "Culture" sont présentées dans le chapitre 4.

La commission des sports est chargée de proposer les orientations stratégiques en matière de sport, en coordination avec le comité de pilotage mis en place par l'Etat et les trois villes en février 2008. Les mesures à développer seront définies en fonction des actions retenues dans le cadre du partenariat liant l'Etat et les trois villes.

La commission de la sécurité est chargée, dans le domaine sécuritaire (prévention, police du feu, police, etc.), de coordonner les activités des trois villes et de proposer les orientations stratégiques.

La commission de l'économie est appelée à fixer les orientations stratégiques en matière de développement économique et d'emploi, à définir les actions à mener en partenariat et à prendre position sur des dossiers spécifiques.

Jusqu'à récemment, le suivi et l'élaboration des dossiers relatifs au Réseau urbain neuchâtelois ont été assurés par les conseillères et

---

<sup>2</sup> Les statuts de l'Association du Réseau des trois villes sont précisés dans l'annexe 5.

conseillers communaux en charge de l'urbanisme. Afin d'assurer la coordination des différents projets et de faire en sorte que le RUN soit désormais « l'affaire de tous », chaque Conseil est désormais impliqué, par ses représentants, dans les commissions de l'association. En effet, chacune d'entre elles est composée d'un conseiller communal par ville en charge du domaine concerné.

Outre le Réseau des trois villes, La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont également partie prenante de l'Association Centre-Jura, dont les statuts d'ancienne région LIM ont été adaptés en 2008, et de la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds, élargie, selon les problématiques en jeu, à l'Agglomération Urbaine du Doubs (AUD). Celle-ci a été officialisée en février 2008 par la signature d'une convention de collaboration réunissant les communes du Locle, La Chaux-de-Fonds, Morteau et Villers-le-Lac. Pour sa part, la Ville de Neuchâtel est également membre de l'Association de la Communauté urbaine du Littoral (Comul), créée en janvier 2007.

## L'Association du Réseau urbain neuchâtelois

Ces démarches répondent notamment aux statuts fixés par l'Association du Réseau urbain neuchâtelois, constituée en décembre 2006 par l'Etat et les communes regroupées en régions et en communautés urbaines<sup>3</sup>. L'Association RUN est composée du Conseil d'Etat et de huit groupements de communes, à savoir: Réseau des trois villes, Communauté urbaine du Littoral (Comul), Communauté urbaine Le Locle - La Chaux-de-Fonds (respectivement AUD), Centre-Jura, Val-de-Travers, Val-de-Ruz, Entre-deux-Lacs et La Béroche.

Lieu de débat et de concertation, l'Association RUN poursuit les objectifs suivants:

- **contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie de développement régional et territorial du canton de Neuchâtel dans la perspective de la nouvelle politique régionale et de la politique des agglomérations;**
- **faciliter au niveau cantonal, intercantonal et transfrontalier la coordination politique, administrative, technique et financière des projets d'agglomération et de région.**

L'Association RUN s'est dotée d'une structure technique, le Bureau des agglomérations et des régions (BAR). Le BAR regroupe les collaborateurs de la plate-forme RUN, créée en avril 2004, ainsi que les secrétaires des régions LIM (Val-de-Travers, Centre-Jura, Val-de-Ruz). Cette structure unique remplace ainsi les secrétariats régionaux et s'inscrit dans la perspective de la politique régionale entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Le BAR a pour mission de coordonner la mise en œuvre des contrats d'agglomération et de région et d'assurer la gestion

---

<sup>3</sup> Les statuts de l'Association RUN stipulent en effet que la qualité de membre est attribuée à tout groupement de communes ayant la personnalité juridique. Cf. Annexe 4

administrative des huit groupements de communes réunis chacun en association.

Le fonctionnement de l'Association RUN et du BAR est assuré par des subventions fédérales et cantonales ainsi que par les cotisations annuelles des communes. Cette cotisation, fixée à 2,50 francs par habitant, est versée, pour les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, dans le cadre de la région Centre-Jura. La Ville de Neuchâtel, quant à elle, participe financièrement en tant que partenaire de la Communauté urbaine du Littoral. Pour le Réseau des trois villes et la Communauté urbaine Le Locle - La Chaux-de-Fonds, les villes concernées s'engagent respectivement à hauteur de 40 centimes par habitant. La réalisation des projets fait quant à elle l'objet de financements ad hoc.

#### **4. Le Réseau des trois villes et son contrat d'agglomération**

##### ***Objectifs stratégiques***

Le Réseau des trois villes constitue la colonne vertébrale de la stratégie du Réseau urbain neuchâtelois et s'inscrit résolument dans la politique des agglomérations et la politique régionale. Acteur-clé en tant que centres d'agglomération et pôles économiques, les villes, en partenariat avec l'Etat, entendent poursuivre les objectifs suivants:

- faire rayonner le réseau des villes, en tant qu'entité dynamique et attractive, en mettant l'accent sur leurs spécificités respectives et les offres particulières qu'elles proposent;
- planifier les pôles de développement et se positionner en tant que canton-pôle des microtechniques;
- développer ensemble une offre d'équipements et de services performante;

- réaliser le Transrun, en particulier la liaison ferrovaire rapide Col-des-Roches – Neuchâtel dans les meilleurs délais;
- développer et valoriser le dynamisme culturel des villes, aussi bien en tant que facteur de promotion de la qualité de vie en ville qu'en tant qu'enjeu touristique.

### ***Une démarche par étapes***

Le 10 mai 2004, une Déclaration d'intention de collaboration, définissant le projet de développement retenu pour le Réseau des trois villes, était signée par les Villes du Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel ainsi que par l'Etat de Neuchâtel, dans la perspective d'élaborer et de conclure un contrat d'agglomération.

Cette étape a été suivie le 23 mai 2005 par la signature d'un Protocole d'accord fixant les objectifs particuliers à développer ainsi que les modalités de négociation devant aboutir aux mesures retenues dans le contrat d'agglomération.

Le Contrat-cadre, signé le 3 avril 2008 par le Conseil d'Etat et les Conseils communaux des trois villes, est le résultat des négociations menées entre les partenaires. Il sera considéré formellement comme contrat d'agglomération lorsque les Conseils généraux en auront pris acte.

### ***Une structure de projet ad hoc***

Le groupe de pilotage, composé de deux représentants du Conseil d'Etat et des directeurs de l'urbanisme des trois villes, a été réuni de 2004 à 2006 afin de déterminer les objectifs du Réseau des trois villes, d'arrêter la composition des groupes techniques et de valider les mesures à retenir pour la négociation du contrat d'agglomération.

Les groupes techniques, composés de représentants de l'Etat et des villes, ont travaillé de 2004 à 2006 afin de proposer, en fonction des objectifs visés, les mesures à mettre en place. Des séances plénières réunissant l'ensemble des groupes techniques ont permis d'assurer la transversalité des mesures retenues et de garantir la cohérence du projet.

Les négociations entre les partenaires ont été conduites entre avril 2007 et mars 2008. Elles ont été menées par les représentants désignés par les deux parties, soit:

- M. Bernard Soguel, Conseil d'Etat, représentant du Conseil d'Etat
- M. Laurent Kurth, Conseiller communal de La Chaux-de-Fonds, représentant des villes

Dans la mesure du possible, les séances de négociation ont été préparées préalablement entre les trois villes, de manière à ce que le négociateur puisse définir la marge de négociation et s'assurer de l'aval des deux autres villes.

La coordination de l'ensemble du processus du Réseau des trois villes a été menée par le Bureau des agglomérations et des régions.

### **Mesures générales**

Les trois villes et le Conseil d'Etat ont décidé de mettre en place deux mesures générales d'envergure relatives au rôle respectif des communes et de l'Etat et à la répartition des infrastructures d'importance cantonale. Elles sont les suivantes:

- Réalisation d'une étude permettant de définir les critères de répartition des compétences entre les communes et l'Etat

Cette mesure vise la mise en application du principe de subsidiarité, selon lequel la compétence est attribuée par défaut au niveau étatique le plus bas et confiée au niveau supérieur si le niveau inférieur ne peut l'assumer. Il s'agit d'identifier les domaines pour lesquels les compétences doivent être maintenues dans les villes et pour lesquels elles peuvent leur être attribuées, en fonction de critères tels que la proximité ou l'efficacité.

- Répartition entre les villes des infrastructures d'importance cantonale

Par cette mesure, les partenaires s'engagent à mettre en place une stratégie de répartition des infrastructures cantonales existantes ou à créer (ex: aéroport cantonal, centre des congrès, infrastructures sportives, centre d'archives et de conservation), dans la double perspective de renforcer la complémentarité des villes et de développer des synergies entre elles.

### **Mesures culturelles**

En matière culturelle, les partenaires entendent valoriser la diversité et la qualité culturelle offerte par les villes et développer des outils de promotion performants. L'enjeu est également de promouvoir la collaboration entre les acteurs culturels et les pouvoirs publics afin de valoriser leurs complémentarités. Il s'agit en outre de mettre certains équipements culturels en commun afin de maximiser leur utilisation et de développer des offres attractives et diversifiées.

Les mesures sont les suivantes :

- Création d'un portail internet dédié à la culture

Ce projet comprendra notamment un agenda culturel complet, des informations sur les politiques culturelles menées par les villes et le canton et des liens vers les différentes institutions culturelles actives dans le canton. Il doit permettre à la fois d'optimiser l'information culturelle pour le public et de donner une meilleure visibilité aux diverses activités culturelles.

- Redéfinition des missions attribuées aux musées des trois villes

Il s'agit de promouvoir la collaboration entre les différents acteurs culturels, les institutions et les pouvoirs publics concernés, dans le but de valoriser la complémentarité et la diversité culturelle qui existe dans les trois villes. Plus particulièrement, les villes entendent intensifier, de manière générale, les collaborations entre les musées, aussi bien en termes de projets spécifiques qu'au niveau communicationnel. La question de locaux d'entreposage communs pour les archives et les collections de même type pourrait également être traitée dans ce cadre.

- Création d'une bibliothèque multisites d'importance cantonale

Constatant qu'elle assume de manière prépondérante le financement de la Bibliothèque Publique et Universitaire (BPUN) au travers d'une fondation, la Ville de Neuchâtel avait mandaté un expert afin d'étudier le rapprochement ou le désenchevêtrement des missions de cette bibliothèque et des nombreuses bibliothèques des différents instituts et facultés. Suite à cette démarche et compte tenu du fait que le Canton de Neuchâtel est l'un des rares cantons universitaires ne disposant pas de bibliothèque cantonale, l'étude sera étendue aux bibliothèques des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. L'objectif du projet consiste à mieux coordonner et à harmoniser la politique documentaire dans la perspective de l'organisation d'une bibliothèque multisites d'importance cantonale. Les volets scientifiques, patrimoniaux et de la lecture publique feront l'objet d'une proposition de nouvelle organisation. Un accès physique plus libre aux documents pour les usagers constitue aussi un objectif, la dispersion actuelle des ouvrages dans une multitude de bibliothèques n'étant pas satisfaisante, même si le

catalogue des collections des différentes bibliothèques au sein du réseau RERO donne quant à lui pleinement satisfaction.

- Mise à disposition de locaux pour les artistes indépendants

Il s'agit d'établir une liste commune des locaux libres pouvant être utilisés par des acteurs culturels (artistes, comédiens, musiciens, etc.) comme espace de travail. Les villes entendent ainsi mettre des équipements culturels en commun afin de maximiser leur utilisation et de pouvoir développer des offres attractives et diversifiées, répondant aux besoins des milieux culturels.

- Création d'un centre régional des arts de la scène

L'objectif des partenaires est de constituer un pôle de création régional fort dans le domaine des arts de la scène qui sera localisé dans les actuels locaux du TPR à Beau-Site, à La Chaux-de-Fonds. Cette institution aura pour but de créer ses propres spectacles, d'en coproduire avec des institutions, compagnies et metteurs en scène hors canton et d'accueillir en résidence des compagnies et metteurs en scène indépendants en provenance des trois villes partenaires. Véritable pôle de compétence dans le domaine des arts de la scène pour l'ensemble de l'Arc jurassien, cette Maison du théâtre collaborera (résidences et/ou coproductions) avec des compagnies de la région ou hors canton – capables de faire rayonner le canton au-delà des frontières régionales. Elle s'emploiera à promouvoir les propositions novatrices de la scène indépendante. Cette Maison du théâtre aura également pour mission de mener des actions pour contribuer au rayonnement des arts de la scène et de préparer les élèves de la région aux concours d'entrée dans les hautes écoles de théâtre. Enfin, elle collaborera avec les écoles pour la sensibilisation du jeune public.

## **Mesures en matière de mobilité**

L'objectif principal des villes et du Conseil d'Etat est la réalisation du Transrun, en particulier la liaison ferroviaire rapide entre Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, et ce dans les meilleurs délais. Le Transrun est inscrit, avec une série de mesures complémentaires et indispensables à son efficacité, dans le Projet d'agglomération "Transports et urbanisation" déposé auprès de la Confédération en décembre 2007 en vue d'un financement par le fonds d'infrastructure.

Dans l'attente de sa réalisation, prévue d'ici 2016-2018, les partenaires ont décidé de mettre en place des mesures intermédiaires permettant d'améliorer la liaison ferroviaire entre les villes. Les mesures sont les suivantes :

- Mise en place de la cadence à la demi-heure

Cette mesure doit être réalisée simultanément à la mise à la cadence à la demi-heure sur la ligne du Pied-du-Jura.

- Renforcement de la capacité des liaisons entre Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel aux heures de pointe

Cette mesure s'inscrit en complément des trains supplémentaires mis en place à la fin de l'année 2007 aux heures de pointe entre les trois villes. Elle porte sur une diminution du temps de parcours (adaptation en gare de Chambrelin), une augmentation du nombre de voitures et une modification du matériel roulant.

Dans la perspective d'encourager le développement des transports publics et d'améliorer la coordination entre le développement de projets économiques et la desserte en transports publics, les mesures suivantes ont été retenues:

- Stratégie de promotion des plans de mobilité dans les entreprises

Cette stratégie se décline selon deux axes principaux: optimiser la gestion de la mobilité liée aux activités économiques et sensibiliser les entreprises à la problématique de la mobilité, notamment aux avantages économiques de la mise en place de mesures adaptées à leur fonctionnement. Cette démarche nécessite en outre une coordination adéquate avec l'offre de transports publics, les politiques de stationnement et le développement des parkings d'échanges.

- Coordination des politiques de stationnement

En vue d'encourager les personnes à utiliser les transports publics et de promouvoir la mobilité douce, les villes entendent coordonner leur politique de stationnement. Cette démarche doit accompagner le renforcement de l'offre ferroviaire entre les trois villes et s'inscrit dans la perspective du Transrun. Cette coordination porte sur des actions visant à gérer, par la mise en place d'un concept global (principes de localisation, tarification, exploitation), le stationnement à l'échelle de l'agglomération.

- Création d'une communauté tarifaire intégrale

La mise en place d'une communauté tarifaire intégrale doit permettre aux clients de circuler avec le même titre de transport sur le réseau de plusieurs compagnies, à l'échelle du territoire neuchâtelois. Cette démarche implique une harmonisation des tarifs des différents transports publics. Un organe de coordination, composé des compagnies de transports, du canton et de l'office fédéral des transports, a été mis en place dans le cadre de l'Onde verte. Il est chargé de la mise en place de cette communauté tarifaire, dont l'entrée en vigueur est prévue en juin 2009.

- Gratuité des transports publics ou arrangements forfaitaires lors d'événements culturels ou sportifs

Afin d'encourager le public à se déplacer à l'occasion d'événements particuliers organisés simultanément dans les trois villes (Nuit des musées, Festival des marionnettes par exemple), les partenaires entendent proposer la gratuité des transports publics ou des arrangements forfaitaires comprenant l'entrée au spectacle et l'accès en transports publics.

## **Mesures en matière d'aménagement du territoire**

Deux mesures complémentaires ont été retenues dans ce domaine. Elles sont les suivantes:

- Création d'une agence de développement

Cette mesure a notamment pour objectif de positionner les trois villes en tant qu'interlocuteur privilégié et d'échanger des expériences en matière d'aménagement du territoire, d'énergie, de gestion immobilière et de mobilité. Dans un premier temps, les démarches sont menées à l'échelle des communautés urbaines concernées (Littoral, Le Locle - La Chaux-de-Fonds), dans le cadre de la planification des pôles de développement économique. A l'avenir, sur la base des expériences réalisées, une coordination à l'échelle des trois villes pourrait être mise en place.

- Création d'un guichet foncier unique sur Internet

Cette mesure doit permettre aux villes d'accéder aux données foncières cantonales concernant les pôles d'urbanisation et les pôles de développement économique, leur permettant ainsi de disposer d'un outil performant et dont les données sont exhaustives et actualisées en continu.

## **Suite des travaux**

Pour la plupart des mesures présentées ci-dessus, les modalités de mise en œuvre ainsi que les coûts d'investissements et/ou de fonctionnement doivent être évalués ou précisés pour ensuite être répartis entre les partenaires.

Pour tous les projets, les demandes de crédit sont élaborées et soumises aux autorités compétentes selon les procédures ordinaires. En outre, il convient de relever que les mesures retenues à l'heure actuelle ne sont pas exhaustives, de nouveaux projets inscrits dans la stratégie du Réseau des trois villes pouvant être proposés et développés selon les besoins et perspectives d'avenir.

Des informations sur l'état de réalisation des mesures du contrat d'agglomération ainsi que sur l'Association du Réseau urbain neuchâtelois et les associations de communes auxquelles participent les trois villes seront données à intervalles réguliers aux autorités législatives.

## **5. Conclusion**

Suite à la signature du contrat d'agglomération en avril 2008 et à la mise en place des commissions du Réseau des trois villes, impliquant différents dicastères, les projets retenus sont en cours de développement et de concrétisation. Une dynamique nouvelle est désormais en marche entre les villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, dans différents domaines de l'action publique.

Dans le cadre des difficultés financières que connaissent les collectivités publiques, marquées aujourd'hui par des perspectives économiques internationales peu réjouissantes, et dans le contexte cantonal de tensions ravivées en matière d'équilibre régional, le renforcement des collaborations et des synergies entre les villes est particulièrement d'actualité et se révèle indispensable à leur positionnement et leur développement.

C'est dans cet esprit que le Réseau des trois villes prie les Conseils généraux du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel de prendre acte du présent rapport d'information.

**Réseau des trois villes, janvier 2009**

Séance de mardi 3 mars 2009

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NEUCHATEL

Le président,

Le chancelier,

Pascal Sandoz

Rémy Voirol

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA CHAUX-DE-FONDS

Le président,

La chancelière,

Jean-Pierre Veya

Muriel Barrelet

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DU LOCLE

Le président,

Le chancelier,

Denis de la Reussille

Jean-Pierre Franchon

## **Annexes**

Annexe 1: Organigramme général

Annexe 2: Association RUN - composition du comité directeur

Annexe 3: Association du Réseau des trois villes – composition du comité

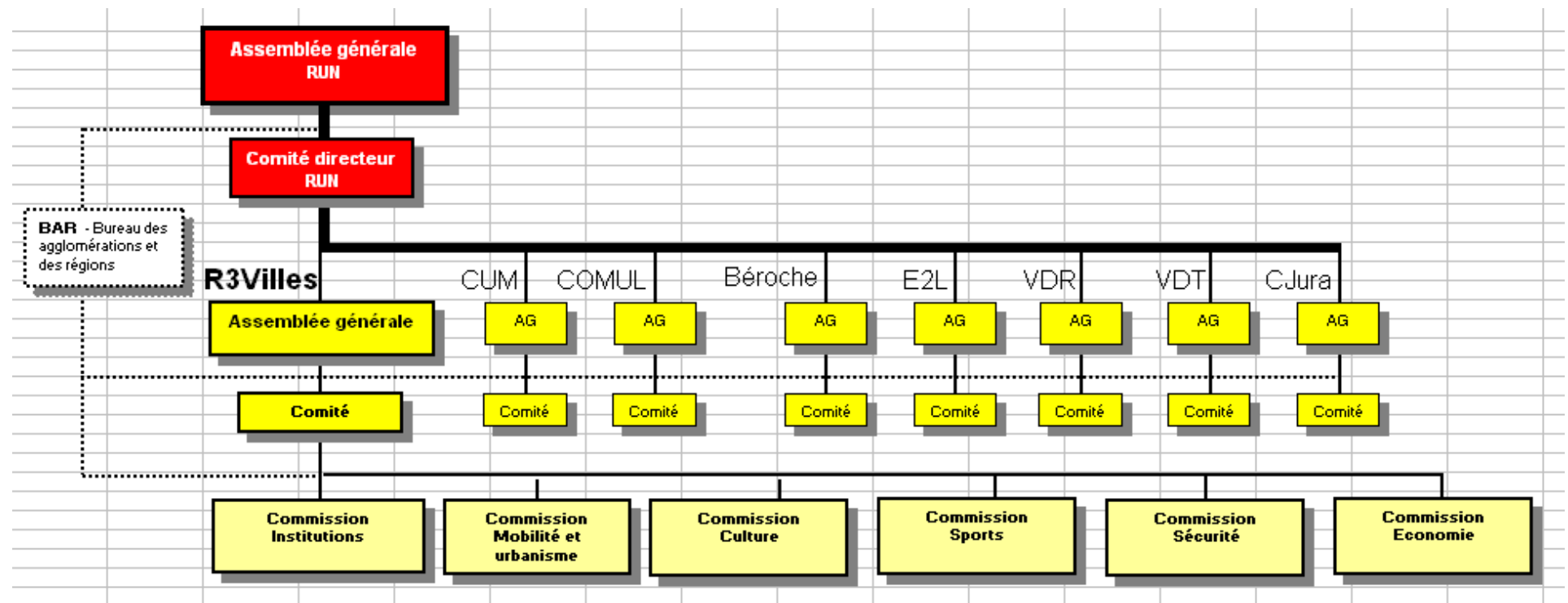
Annexe 4: Association RUN – statuts

Annexe 5: Association du Réseau des trois villes – statuts

Annexe 6: Contrat d'agglomération du Réseau des trois villes

## Annexe 1

### Organigramme général



**Annexe 2**

**Association RUN – composition du comité directeur**

<b>Fonction</b>	<b>Prénom NOM</b>	<b>Etat de Neuchâtel / Groupement de communes</b>
Président	Bernard Soguel	Etat de Neuchâtel
Vice-président	Raphaël COMTE (Daniel ROTSCH)	Communauté urbaine du Littoral
Secrétaire	Laurent KURTH (Cédric DUPRAZ)	Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds
Membre	Pascal SANDOZ (Cédric DUPRAZ)	Réseau des trois villes
Membre	Pierre-Alain RUMLEY (Jean-Nathanaël Karakash)	Région Val-de-Travers
Membre	Dominique TURBERG (Jacques de Montmollin)	Région Entre-deux-Lacs
Membre	Jean-Claude SIMON-VERMOT (Didier GERMAIN)	Région Centre-Jura
Membre	Oscar OPPLIGER (Daniel HENRY)	Région Val-de-Ruz
Membre	Jean Fehlbaum (Nathalie KOCHERHANS)	Région La Béroche

### Annexe 3

#### Association du Réseau des trois villes – composition du comité

Fonction	Prénom NOM	Ville
Président	Pascal SANDOZ	Neuchâtel
Vice-président	Cédric DUPRAZ	Le Locle
Membre	Laurent KURTH	La Chaux-de-Fonds

**M. Pascal Sandoz**, Président du comité du Réseau des trois villes, déclare :

- J'ai le très grand honneur d'ouvrir cette séance exceptionnelle et de vous saluer très cordialement au nom des Autorités réunies ce 3 mars 2009, pour, ensemble, dessiner les contours de l'avenir que nous entendons donner à nos villes. Ce soir, nous avons le privilège de participer à un moment marquant de l'histoire de nos cités car nous nous retrouvons pour la première fois, pouvoirs législatifs et pouvoirs exécutifs pour prendre une décision. A seulement quelques jours de la commémoration de la Révolution du 1<sup>er</sup> mars, s'agit-il d'une nouvelle révolution ou d'une simple coïncidence? Sans doute tous les deux à la fois. Une coïncidence du calendrier, certes, mais aussi une évolution remarquable dans la manière de travailler ensemble.

En 1994, nous avons procédé à l'inauguration du tunnel sous la Vue-des-Alpes. Ce projet, devenu réalité, a largement contribué à rapprocher physiquement les Neuchâtelois du haut et du bas, ceci a été salué comme un progrès majeur. Si c'est effectivement le cas pour ce qui est du rapprochement physique, on est en droit de s'interroger sur la réalité de l'évolution des mentalités. A l'occasion de la récente assemblée générale de l'Association des trois villes, l'Express et l'Impartial sondaient la population en posant la question : l'alliance des trois villes va-t-elle réduire la fracture haut-bas? Réponse de ce sondage : non pour 61 %, oui pour 39 %. Contrairement à l'avis de la majorité des personnes

## Séance de lundi 3 mars 2009

sondées ce jour-là, nous pensons tout le contraire et avons la certitude que le travail que font ensemble les trois villes portera ses fruits.

Le rapport que nous vous présentons est une preuve de plus de cette collaboration déjà concrétisée dans des dossiers essentiels comme SIRUN devenu Viteos. Les trois villes œuvrent de concert dans des dossiers importants, telle la réforme des institutions, la mobilité, la culture, le sport, la sécurité et l'économie. Chacun de ces thèmes fait l'objet d'une commission dans laquelle chaque ville délègue un membre de son Conseil communal. A cela s'ajoutent des échanges toujours plus importants sur des thèmes d'actualité. C'est donc ensemble que nous entendons travailler pour plus d'efficacité, ce qui devrait, à terme, nous permettre de limiter nos charges, mais aussi de réaliser des projets que nous ne pourrions pas faire seul.

A ces considérations de politique intérieure, il ne faut pas oublier l'importance de nos travaux communs, menés de concert avec le RUN, face à l'extérieur du canton et notamment la Berne fédérale et ses départements. Nous sommes une agglomération, nous menons des projets d'agglomération dont le fer de lance est le Transrun, une liaison rapide entre le nord et le sud de notre canton, mais aussi performante entre l'est et l'ouest des montagnes et du littoral neuchâtelois. Nous sommes aussi un projet pilote pour la Confédération qui a pris conscience que les villes pèsent dans la balance de ce pays. D'une perception restrictive du mot "pilote" dans le sens "essai pilote" nous sommes passés à une perception ambitieuse de ces termes en gommant le mot essai pour ne retenir que le mot "pilote" au sens "précurseur", "défricheur", "innovateur", "moteur".

Vos Conseils communaux qui se présente à vous ce soir vous demandent de confirmer leur volonté de concrétiser ensemble des projets importants et de faire la preuve par l'acte, si besoin était, que nous sommes un acteur incontournable pour notre canton et pour la Confédération. Que vos débats soient ouverts, que vos critiques soient constructives, que vos décisions, que nous espérons positives, soient la matière première qui permette à nos trois villes d'œuvrer à leur prospérité commune. L'avenir reste à inventer. C'est ce que nous vous invitons à faire ce soir et pour ce faire, je me dois, en accord avec vos présidents, de vous préciser les règles du jeu afin que les débats se déroulent de manière harmonieuse et que vos décisions puissent être formellement validées. La séance sera co-présidée par les présidents des Législatifs qui, à tour de rôle, vous passeront la parole. Chaque Législatif, par les porte-parole des groupes politiques prendra position.

## Séance de lundi 3 mars 2009

Chaque Exécutif, par son porte-parole, répondra aux questions posées par son Législatif. S'il devait y avoir des questions spécifiques, traitées par l'une ou l'autre des commissions de l'Association des trois villes, le conseiller communal membre au sein de cette commission, prendra la parole pour vous répondre. A l'issue des débats, chaque Législatif, sous la conduite de son président, passera au vote. Il en sera de même pour les postulats déposés ce soir, développés et discutés qui nous ont été annoncés, preuve d'une belle vitalité. Précisons encore que c'est la réglementation de la ville qui reçoit qui est appliquée, en l'occurrence le Règlement général de la Commune de Neuchâtel et que la séance est enregistrée pour les besoins de la rédaction du procès-verbal.

A situation exceptionnelle, protocole exceptionnel. Il a été convenu que le président du Conseil général du Locle s'exprime en début de séance, que celui de La Chaux-de-Fonds s'exprime après les votes, ainsi que la présidente du Conseil général de la Ville de Neuchâtel. Permettez-moi de passer la parole au président du Conseil général du Locle.

**M. Michel Zurbuchen**, Président du Conseil général du Locle, déclare :

- Je tiens à remercier la Ville de Neuchâtel de nous accueillir pour cette assemblée extraordinaire et mémorable. Le 3.3.09, trois villes, trois Législatifs, trois Exécutifs réunis ensemble pour la première fois dans ce canton, c'est mémorable. Les trois Conseils communaux nous demandent de valider le contrat Réseau des trois villes. La taille de notre canton, tant par le nombre de ses habitants, 160'000, donc canton à faible densité, que par sa superficie, fait que pour obtenir les subventions fédérales, nous sommes obligés de nous réunir pour fonder une agglomération afin que le canton de Neuchâtel puisse obtenir de la Confédération des aides financières pour la préparation, l'évaluation ou l'exécution d'initiatives, de programmes et de projets, subventions accordées pour la période 2008-2011 par la Confédération. Le Transrun, métro du canton, desservant de Neuchâtel au Col-des-Roches serait à mettre en priorité afin que tous les étudiants, que ce soit de l'Université de Neuchâtel ou des écoles techniques du haut, puissent accéder aux villes beaucoup plus rapidement qu'actuellement. Cette séance sera, je l'espère, pour tous, constructive pour l'avenir de notre canton.

**M. Florian Jaccard**, porte-parole du groupe socialiste du Conseil général de la Ville du Locle, déclare :

- Le groupe socialiste de la Ville du Locle a pris connaissance avec intérêt, mais aussi avec une certaine crainte, du rapport d'information qui

## Séance de lundi 3 mars 2009

nous est soumis ce soir. Avec intérêt car, en lisant ce rapport, nous constatons une volonté évidente de poser les bases légales permettant de faire aboutir des projets concrets et là nous sommes enthousiastes. Il est évident que nos trois villes vont trouver leur avantage à collaborer, entre autres dans les dossiers culturels, par exemple dans les musées et bibliothèques. Nous saluons particulièrement la création d'un centre régional des arts de la scène, réjouissante réalisation au vu des difficultés rencontrées jusqu'à ce jour.

Les projets qui nous réjouissent encore plus concernent les dossiers liés aux transports, terme qui nous revient très souvent dans les documents qui nous ont été remis. Nous pensons sincèrement qu'espérer voir se réaliser le Transrun dans un avenir que nous espérons le moins lointain possible n'est pas synonyme de naïveté. De toute façon, comme l'a dit Gustave Parking, la naïveté est une façon de vivre intelligemment le présent. En attendant le Transrun, des choses plus simples peuvent être réalisées rapidement. Nous ne comptons pas moins de six mesures en matière de mobilité dans le rapport d'information. Nous saluons particulièrement le cruellement nécessaire renouvellement du matériel roulant et l'augmentation de l'offre aux heures de pointe. C'est bien, mais d'autres idées méritent d'être étudiées. Les groupes socialistes vous en proposeront une septième sous forme d'un **postulat** que tous ont déjà reçu, parfois dans une version qui n'est pas complètement définitive.

Je vous parlais aussi d'une certaine crainte. Nous savons bien que, pour que les choses fonctionnent, pour que des projets aboutissent, il faut des femmes et des hommes de bonne volonté, quelles que soient les structures qui sont mises sur pied. Mais, enfin, reconnaissez que tout ce qui est prévu semble bien lourd. Le RUN, l'ARTV, la COMUL, l'AUD, le BAR et j'en passe, le tout avec des comités, assemblées et séances diverses, six commissions différentes, encore une fois avec des séances. Nous souhaiterions, qu'à terme, tout cela puisse être simplifié car cela fait beaucoup de séances. Je rappelle qu'au Locle, notre Exécutif n'est payé que pour travailler à 50 % quand bien même il lui arrive d'en faire beaucoup plus. Je lui souhaite bonne chance pour réussir à tout faire. Franchement, il y a de quoi effrayer le plus courageux des conseillers communaux. Peut-être est-ce pour cela que l'article 6 des statuts de l'ARTV, intitulé adhésion - démission - exclusion, ne prévoit que la possibilité de démissionner? Et peut-être est-ce aussi pour cela qu'aucune de ces commissions ne prévoit de place pour les membres des Conseils généraux. De toute façon cela ferait trop pour de simples miliciens. Peu importe. Notre groupe est d'avis que si telle est la structure que nos Exécutifs ont cru bon de mettre

## Séance de lundi 3 mars 2009

sur pied, nous les soutiendrons, surtout si c'est le prix à payer pour redonner la parole aux villes, en particulier dans des dossiers qui ont eu tendance à être trop cantonalisés ces dernières années. L'urgent est de pouvoir passer à la réalisation de projets concrets : au boulot maintenant! Et si, à l'usage, nos conseillers communaux devaient réussir à simplifier un peu toutes ces structures, nous les soutiendrons aussi. Je conclurai en me référant à l'article concernant le réseau urbain dans Wikipédia. L'auteur distingue trois sortes de réseaux urbains. Premièrement, le réseau unipolaire où une ville principale domine les autres, comme par exemple, Paris pour la France. Je crois que nous sommes tous d'accord, ce n'est pas de cela que nous voulons. Deuxièmement, le réseau bipolaire où deux villes principales organisent l'espace et où entre les deux pôles, il existe des relations de concurrence et de complémentarité. Vous vous en doutez au Locle, ce n'est pas cela que nous imaginons pour l'avenir. Troisièmement, le réseau multipolaire où plusieurs villes d'importance équivalente se partagent les fonctions dans une région. Pour nous, Loclois, l'ARTV n'a de sens qu'en tant que réseau multipolaire. Nous espérons que tous seront d'accord avec cela. En passant, je rappelle que certains engagements pris dans le cadre de Viteos relatifs à l'emplacement du Service des eaux n'ont toujours pas été tenus. Les Loclois n'accepteront jamais un réseau bipolaire, mais veulent un réseau tripolaire.

**Mme Danièle Cramatte**, porte-parole du groupe POP du Conseil général de la Ville du Locle, déclare :

- Le groupe POP a, selon la formule consacrée, étudié avec attention le rapport d'information relatif au contrat d'agglomération du Réseau des trois villes qui nous est soumis ce soir. En préambule, nous tenons à souligner l'importance toute symbolique que revêt la réunion des trois Législatifs sur un sujet aussi attendu et complexe que celui du RUN. Le groupe POP est en outre conscient de la nécessité de créer une association, condition sine qua non du financement fédéral, même si nous déplorons une subvention moins importante que ce qui était espéré. Passé ce sentiment de bien-fondé du contrat d'agglomération, nous avons été plus que circonspects face à ce document qui a suscité des réflexions à plusieurs niveaux. Le contrat d'agglomération se veut un outil nécessaire et indispensable à la dynamisation des villes et par ce fait du Canton. A la première lecture, nous pourrions voir un catalogue de mesures allant dans ce sens, alliant le respect des spécificités des villes à des collaborations renforçant la région, le tout sous la supervision des Exécutifs cantonaux et communaux et avec l'aval des Législatifs lors d'éventuels rapports sur le financement de projets. Or, lorsque nous

## Séance de lundi 3 mars 2009

études de façon plus approfondie le contrat, force est de constater que les pouvoirs des uns et des autres, mais surtout des autres, s'en trouvent amoindris. En effet, quelle sera la capacité de décision d'un Législatif lorsqu'il se trouvera face à des options de principe et des décisions prises au sein des associations et des agglomérations qui auront déjà induit des coûts ? Il y a là un affaiblissement manifeste de la démocratie.

Le principe de subsidiarité, défini ici comme objectif global et qui est une véritable clef de voûte de ce contrat d'agglomération, suscite quelques craintes au sein de notre groupe. En effet, le risque qu'il soit appliqué à géométrie variable existe. Si le Hhüt du canton est défavorisé par ses voies de communication, un certain nombre de services seront centralisés sur Neuchâtel. Ainsi, nous estimons que d'un point de vue de logique d'économies et d'efficacité, la HEArc ne pouvait se trouver que dans le haut du canton, voire maintenue au Locle, Nous profitons d'ailleurs de rappeler que le district du Locle n'accueille aucun service cantonal. Ceci illustre bien le décalage entre les mots et la réalité.

Ce rapport souffre également d'un déficit d'information. Des commissions ont été constituées dans le cadre du RUN. Existe-t-il une coordination ou y a-t-il collusion avec les services de l'Etat? Des objectifs sont fixés, mais aucune piste de projet prioritaire n'est donnée. Pour ce qui est de l'article 15 "Mesures concernant les transports publics", le contrat propose une coordination des politiques de stationnement. Or, pour qu'il y ait des mesures coordonnées, il est indispensable que le niveau d'offres au niveau des transports publics soit qualitativement uniforme. Rien n'est mentionné à ce sujet. Le contrat ne fait pas état non plus de la "fusionnisme aigüe" du Conseil d'Etat. A aucun moment n'est évoquée la volonté de l'Etat de cantonaliser l'instruction publique. Les dérives d'une telle politique sont importantes. La demande de fermeture des classes de l'école secondaire de la Brévine et des Ponts-de-Martel, sans étude au préalable des options à prendre qui remédieraient à ce problème, en est un exemple. Face à ces centralisations, les communes, et surtout les petites communes rurales, se trouvent affaiblies par une perte continue de leur autonomie. Ce manque d'information peut entraîner les pires conjectures. Nous le savons, le Conseil d'Etat incite à la fusion des villes comme étant la panacée à tous les maux. Mais qui est concerné par ces fusions? A qui profitent-elles? Génèrent-elles des économies? Au vu des chiffres annoncés par la commune de Val-de-Travers, permettez-nous d'émettre des doutes. Nous l'avons dit précédemment, ce contrat pâtit d'une carence démocratique. Le groupe POP a toujours plaidé pour une démocratie de proximité, participative. Or, comment la population pourra-t-elle s'identifier à cette structure

## Séance de lundi 3 mars 2009

élitaire? Elle ne doit pas continuellement accepter de façon passive les décisions prises au nom de l'avenir de sa région. La diminution des pouvoirs des communes et des compétences des Législatifs est à ce sens dangereuse.

Autres questions à la lecture de ce contrat: l'association RUN et le Bureau des agglomérations et des régions ont un coût, nous le savons. Le montant de la cotisation a été fixé à 2,50 francs par habitant, somme qui, d'après ce qui a été précisé par le Conseil communal lors de la séance du budget, sera augmentée de 1,30 franc. Le Conseil communal peut-il nous éclairer sur la justification de ces coûts? S'agit-il uniquement de l'appareil administratif? Nous terminerons néanmoins sur une note positive avec le Transrun, véritable colonne vertébrale entre le bas et le haut, permettant la cadence aux 1/4 d'heures et supprimant enfin le rebroussement de Chambrelieu et qui intéresse au plus haut point la population. Espérons maintenant qu'il n'y ait pas rupture des 5 vertèbres lombaires... En conclusion, même si nous trouvons ce rapport quelque peu captieux, il est important pour nous d'avoir un contrôle sur les options et décisions qui pourraient être prises. Le fait que le contrat peut être rompu à tout moment est également un plus. En nous appuyant sur la sagesse de Sénèque, nous dirons qu'il ne faut s'engager dans aucune affaire si elle ne vous laisse pas libre de revenir sur vos pas. Pour ces arguments, le groupe POP prendra acte du présent rapport.

**M. Claude Dubois**, porte-parole du groupe libéral-ppn/radical du Conseil général de la Ville du Locle, déclare :

- On ne peut pas dire que la lecture du rapport n'a pas enthousiasmé le groupe libéral-ppn/radical du Conseil général du Locle. La perception du RUN est simple et très complexe à la fois. Cette relative complexité entraîne le fait que les initiés peuvent prendre de haut les pauvres hères qui peinent à vouloir comprendre ce qui est évident. Certes, l'élément moteur de l'objet qui nous réunit ce soir est la Confédération, Celle-ci a mis les jalons pour dépoussiérer un concept issu du 19<sup>me</sup> siècle, soit le district, pour faire place à un nouveau concept : l'agglomération. Nous ne savons pas comment les autres cantons et régions de Suisse s'en sortent mais force est de constater que pour faire fonctionner le RUN, les 6 districts tant honnis par nos Autorités cantonales ont fait place à 8 agglomérations. Il y a même des dons d'ubiquité géographique, certaines communes arrivent à faire partie d'au moins deux agglomérations. Chaque agglomération, sur la base de statuts standards, définit des objectifs "aggloméro-compatibles". Il est possible de le constater simplement en comparant les statuts du RUN, de ceux

## Séance de lundi 3 mars 2009

du Réseau des trois villes et finalement ceux de l'agglomération Le Locle - La Chaux-de- Fonds.

Nous n'avons pas connaissance des buts des autres agglomérations et il serait intéressant de voir dans quelles mesures des intérêts communs ou divergents existent. Certes, le comité de l'Association du RUN, où siège un représentant de chaque agglomération, est censé faire le joint et c'est ce que nous espérons. Au vu de ce qui précède, le groupe libéral-ppn/radical est d'accord sur le fond, même s'il a souci que le RUN soit une couche supplémentaire dans le processus décisionnel et qu'il n'en remplace pas d'autres. En tant que groupe émanent d'un Législatif communal, force est de constater que nos compétences vont s'évaporer et notre travail de concertation ou de proposition n'en sera que péjoré. Certes, nous avons la possibilité de valider ou non un rapport d'information où tout est déjà décidé. Mais notre avis n'est qu'anecdotique. La phrase de la page 8 du rapport qui indique que "le RUN soit l'affaire de tous", dans ce cadre bien précis, nous fait sourire. J'espère que celui-ci ne sera pas de la couleur jaune à long terme. Mais si nous avons bien compris le sens du rapport, le côté positif est que le nombre d'initiés s'élargit aux Conseils communaux et à leurs chefs de service. C'est un constat, malgré tout, de concentration de pouvoir. Mais ne désespérons pas, nous serons informés à intervalles réguliers sur l'état de réalisation des mesures du contrat d'agglomération ainsi que sur celle du RUN et des autres associations de communes auxquelles participent nos trois villes.

En plus, nous prenons aussi acte de l'article 30 des statuts qui stipule que les compétences des Conseils généraux et communaux sont expressément réservées dans le cadre des travaux de l'Association. Sur le fond, le groupe libéral-ppn/radical rejoint tout à fait la teneur du rapport. Le Transrun est une priorité et tout doit être entrepris afin que celui-ci voit une fois le jour. Nous devons prendre le risque d'essayer. De plus, ces associations, si elles sont bien gérées, pourraient se montrer un contrepoids efficace contre la volonté centralisatrice et d'unicité de l'Etat. Ce n'est plus le match 62 contre 1, mais 8 contre 1. Sur la forme, nous avons quand même quelques critiques. On pourrait passer la soirée à décortiquer le rapport, mais nous allons prendre les exemples les plus frappants. La masse de travail, avec la participation aux commissions, risque d'être considérable et le poste à mi-temps du Conseil communal du Locle risque à terme de péjorer la qualité de partenaire fiable de la Ville du Locle. On l'a vu en son temps où le Conseil communal loclois renonçait à des présidences tournantes pour manque de temps. Aurions-nous vu trop grand? Nous avons aussi pris

## Séance de lundi 3 mars 2009

bonne note dans le rapport qu'un fonds est prévu pour l'achèvement du réseau des routes nationales, pour la suppression des goulets d'étranglement et destiné aux infrastructures de trafic d'agglomération. Bien que le troisième point soit mis en exergue dans le rapport, force est de constater qu'au minimum les villes du haut sont concernées par la suppression des goulets d'étranglement et que rien n'est mentionné dans ce rapport. Même si les choses ont l'air de s'arranger au niveau cantonal, nous regrettons cet oubli car nous avons encore en mémoire que le RUN, dans le cadre d'un rapport paru en décembre 2007, avait estimé que les évitements des villes des Montagnes neuchâtelaises n'étaient pas une priorité. Mais chut, il ne faut pas mélanger les genres paraît-il!

Le rapport se fait fort d'indiquer que la Confédération pourrait financer à hauteur de 35 %, soit 126 millions de francs le projet global du RUN. 126 millions, c'est peu et c'est beaucoup à la fois. Dans ces 126 millions de francs, un financement de 104,5 millions est prévu pour le rail soit le Transrun, liaison ferroviaire rapide du Réseau Urbain Neuchâtelois en priorité B. Le financement étant à la hauteur de 35 %, la totalité des coûts reviendraient à 298.5 millions de francs. Alors que penser des estimations du Conseil d'Etat pour ces travaux se montant à 550 millions de francs, chiffre paru sur le site Internet de l'Etat? Il y a encore du pain sur la planche ou alors à nouveau un déficit d'information.

La stratégie du Réseau Urbain Neuchâtelois a généré un mouvement de profondes réformes. Il y est écrit qu'il s'agit de mettre toutes les forces disponibles au service de l'intérêt commun, celles des villes comme celles des régions. Au vu de ce qui s'est passé lors de la législature cantonale qui se termine et par rapport aux tensions constatées dans ce canton, nous estimons que c'est raté. Nous espérons que le RUN aura un poids suffisant pour que le Conseil d'Etat se concerta avec les autres partenaires et puisse remettre les pendules à l'heure. Le rapport remarque aussi que l'Association Centre-Jura et l'Association urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds sont également parties prenante du RUN. Nous trouvons dommageable que les villes du haut se soient coupées de leur arrière-pays et nous ne comprenons pas, même si le RUN devrait l'empêcher, le cavalier-seul des deux villes des montagnes face aux communes des districts de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Nous avons l'impression que Le Locle pouvait avoir son mot à dire en tant que l'un des leaders de Centre-Jura. Neuchâtel l'a bien compris en adhérant à la COMUL. En faisant des recherches sur Internet, une des mesures de la Région Centre-Jura est le renforcement de l'alliance entre les 2 villes et les petites communes de la région, afin de faire valoir leurs

## Séance de lundi 3 mars 2009

complémentarités et d'assurer ensemble les prestations nécessaires au développement et à la qualité de vie des Montagnes neuchâtelaises. Cette mesure est-elle "aggloméro-compatible"? Le catalogue des mesures nous laisse un peu sur notre faim. A l'exception du chapitre concernant la mobilité qui est concrète et sans vouloir hiérarchiser les besoins, nous pensons que ce n'est pas au RUN de régler certains problèmes dont le bon sens devrait inspirer la solution. Mais les commissions auront de beaux jours devant elles et les débats risquent d'être intéressants. Par contre, nous voyons mal comment le BAR pourrait être impliqué dans ces démarches très politiques? A ce sujet, nous exhortons le Conseil communal afin qu'il soit vigilant afin que le prix du coût de la cotisation par habitant ne prenne pas l'ascenseur.

Prenons, par hasard, les mesures en matière d'aménagement du territoire. Nous pensons que la politique d'aménagement du territoire est générale sur le canton de Neuchâtel et nous ne comprenons pas que celle-ci soit intégrée exclusivement au RUN. A moins que cette mesure soit la même dans les autres agglomérations? Si c'est le cas, pourquoi discuter chacun dans son coin?

Maintenant, nous allons en venir aux statuts. Nous l'avons déjà dit, entre les statuts dont nous disposons, il s'agit quasi d'un copier-coller. Nous constatons malgré tout que l'Assemblée générale sera très restreinte car elle comptera 15 membres, soit les membres des Exécutifs tandis que le comité comprendra 3 membres. Nous nous demandons aussi dans quelle mesure les commissions à créer seront en porte-à-faux avec les commissions communales? Vous avez dit une couche supplémentaire...? Les Conseils communaux sont compétents en la matière, mais la gestion de 8 commissions supplémentaires, même pour des professionnels, peut se trouver assez compliquée.

En conclusion, le groupe libéral-ppn/radical va accepter le rapport et espère que les craintes que nous fondons ce soir seront vite dissipées dans le temps. Le RUN, avec ses 8 agglomérations, est désormais le salut incontournable pour dynamiser un projet qui nous est cher à tous, le Transrun. Alors donnons-nous la chance de voir peut-être un jour où le temps de déplacement en train du Locle à Neuchâtel passera de 40 minutes à 25 minutes.

**Mme Sylvia Locatelli**, porte-parole du groupe socialiste du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, déclare :

## Séance de lundi 3 mars 2009

- Historique et symbolique. Voilà les termes qui, selon le groupe socialiste chaud-fonnier qualifient le mieux la séance de ce conseil extraordinaire et le plan d'intentions qui est présenté. Un instant majeur, où, trois villes, formant la colonne vertébrale d'un canton riche par sa diversité, unissent concrètement leurs forces par la discussion et la proposition, pour dépasser les fractures, prouver qu'elles existent et construire leur avenir. Un avenir fait de synergies et de projets, ou l'aboutissement d'un travail important et mobilisateur d'énergie. Un aboutissement ou plutôt un commencement, car il faudra maintenant passer de la parole aux actes.

D'abord, d'une manière générale, nous souhaiterions relever que, certes, les projets contenus dans le rapport sont essentiels pour nos trois Villes, mais pas uniquement. A l'image du TRANSRUN qui constituera une amélioration substantielle générant une dynamique importante en matière de mobilité pour l'ensemble du canton, les réalisations prévues seront, nous l'espérons, génératrices d'un élan pour les régions dans lesquelles nos villes sont implantées et au-delà, un aspect peu apparent dans le rapport. Quant aux projets, nous nous réjouissons des intentions ambitieuses exprimées dans le contrat. Parmi elles, la mise à disposition de locaux pour les artistes indépendants, action que les socialistes des trois villes ont déjà appelée de leurs vœux, ou encore la création d'un Centre dramatique régional instituant un pôle important en matière d'arts de la scène, dont le rayonnement dépassera à n'en pas douter les frontières cantonales, pour autant que l'on y consacre l'énergie et la volonté qu'il mérite.

Nous sommes également satisfaits de constater que le volet de la promotion culturelle n'a pas été oublié. Une réflexion que nous avons demandée, dans le cadre des collaborations entre les deux Villes des Montagnes. Y associer Neuchâtel ne donne que plus de sens à la démarche. Un rapport clair malgré la complexité de la structure, des projets enthousiasmants : voilà donc un élan prometteur qui cependant, comme tout élan, est forcément accompagné de quelques interrogations que nous souhaiterions relever. Outre les questions posées par le groupe socialiste du Locle auxquels nous nous associons, nous nous étonnons de l'absence de l'axe éducation et formation dans le contrat. En effet, il aurait pu être intéressant que nos Villes aient une réflexion commune notamment face aux enjeux en matière de formation, organisation scolaire, mobilité des jeunes ou encore prévention. D'autant plus étonnant que la commission éducation et formation soit la seule prévue par l'art. 24 des statuts de l'Association du Réseau des trois villes, qui, selon le rapport, n'ait pas été constituée. Pourquoi cette

## Séance de lundi 3 mars 2009

absence? D'autre part, le groupe socialiste s'étonne de la quasi absence de référence aux acteurs de la société civile dans le rapport. Le RUN ne pourra pas se faire sans leur concours. Nous souhaiterions donc savoir s'ils ont été associés au processus de réflexion et s'ils vont continuer de l'être. La lourdeur de la structure RUN évoquée tout à l'heure ne doit pas prêter les synergies avec des acteurs non institutionnels, notamment lors de projets transversaux. Il faut éviter de les placer face à une structure à tiroirs sans interlocuteur direct et privilégié. Le Réseau des trois Villes a-t-il réfléchi à la manière de parer à ce danger? De même, a-t-il imaginé la manière de faire connaître le travail du réseau à la population? Est-il notamment prévu de mettre à jour le site internet, qui ne donne que des informations périmées?

Ces quelques questions élucidées, c'est avec enthousiasme que le groupe socialiste de La Chaux-de-Fonds acceptera ce rapport, tout en étant conscient, que nous arrivons sans doute aux limites de ce qui peut se faire dans l'état actuel de nos institutions. Nos trois villes n'échapperont vraisemblablement pas au processus en cours en matière de refonte institutionnelle. Encore faut-il savoir comment nous envisagerons cela, mais là il s'agit d'un autre débat.

Je vous remercie.

**M. Fabien Fivaz**, porte-parole des groupes verts des Conseils généraux des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, ainsi que du groupe PopVertsSol, du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- C'est avec un vif plaisir que Les verts participent à cette séance historique et à cette soirée qui ne manquera pas d'être riche en échanges et en contacts humains de proximité. Les Verts des Montagnes et le groupe PopVertsSol parlent d'une seule voix pour les trois villes. En ce 3 mars 2009, que de chemin parcouru depuis la proclamation de la République en 1848. Depuis cette date, tout ou presque a changé dans nos civilisations : soit notre façon de vivre, notre façon de travailler, notre façon de communiquer, notre façon de nous déplacer et bien d'autres aspects encore. Pourtant, une singularité a traversé toute cette période sans modification substantielle, il s'agit de la commune en tant qu'entité politique. Il y a bien eu quelques fusions, dont la plus fameuse dans notre canton est toute récente et nous réjouit particulièrement. Mais, force est de constater que la commune, institution bien nichée au plus profond de nos "triples" ne correspond plus toujours à un cadre fonctionnel adapté aux enjeux auxquels est confrontée notre société. Au fil des décennies, l'autonomie des communes s'est rétrécie comme peau de chagrin, en particulier pour les

plus petites, pas tellement en raison d'un dictat de l'Etat, mais bien plus en raison de l'accroissement de la complexité des affaires à traiter et des coûts engendrés par cette complexité. Malgré ces morceaux de territoire historique et fort figés, de nombreux correctifs ont été apportés pour tenter d'adapter cette structure aux problématiques du moment. On a inventé le syndicat intercommunal, les associations de communes, les sociétés anonymes de droit public, le contrat d'agglomération et j'en passe, tout ceci pour que des tâches à entreprendre en commun puissent se concrétiser dans un cadre légal. Dernier en date, le RUN découle de nouvelles dispositions ou d'adaptations de la législation fédérale et d'une vision innovatrice. Ce projet a pour but la réorganisation du canton avec l'objectif de sortir d'institutions forgées en d'autres temps et d'adapter nos structures internes aux réalités du jour. Je cite, en l'occurrence, la première lettre d'information du RUN qui date de 2005. Malgré ces adaptations et, à cause d'elles, la commune continue de souffrir et, avec elle, c'est la question de l'évolution de notre démocratie telle que nous la concevons depuis 161 ans qui doit être posée.

Pour ne prendre qu'un exemple, le budget des trois Villes a fondu depuis quelques années comme la neige sous une pluie de mars et sur ce qu'il en reste, une part non négligeable n'est plus véritablement de leur ressort. Viteos, Hôpital neuchâtelois, Police cantonale, secondaire II et j'en passe. Toutes ces structures ont rejoint d'autres sphères de pouvoir et souvent, seuls les conseillers communaux y conservent une part souvent restreinte et légalement très encadrée de pouvoir décisionnel. Idem lorsqu'il s'agit des structures supra et para communales. Si elles sont nécessaires, elles induisent néanmoins un inquiétant déficit démocratique de par leur obscurité et leur complexité, mais surtout de par leurs aspects multi niveaux qui s'intègrent mal dans nos institutions politiques rigides et échappent donc en partie au contrôle démocratique. Le rapport de ce soir nous en amène une fois de plus un exemple. Le contrat ne laisse aucune place aux membres des législatifs et nous ne sommes ici que pour prendre acte. Ces réflexions auraient, à notre avis, dû guider le rapprochement au sein du réseau des trois villes, avec la vision, à long terme, d'une seule et même agglomération. Nous aurions voulu que les Conseils communaux réfléchissent au processus, à la manière de vivre ensemble en dépassant nos clivages régionaux si présents ces derniers temps. Malheureusement, à la lecture du rapport, ce n'est pas véritablement la voie qui a été choisie. De manière générale, les projets des Conseils communaux à l'appui d'une concrétisation de l'agglomération des trois villes nous semblent peu ambitieuse ou parfois simplement vide ou hors du contexte. Citons la

## Séance de lundi 3 mars 2009

CTI, qui a fait l'objet d'une négociation entre le Canton et les entreprises de transports qui, même si elles sont en mains publiques, ont fonctionné comme des entités autonomes. D'autres mesures ont subi des échecs ces dernières années, à l'image d'une structure commune des arts de la scène ou sont largement fonctionnelles, le réseau des bibliothèques en est un exemple. Ou alors, à notre avis, hors de contexte, à l'image de Viteos. Que reste-t-il lorsque nous enlevons tous les points qui nous semblent ne pas avoir leur place dans le rapport? Pas grand-chose, sinon un cahier de bonnes intentions dont nous ne savons pas véritablement comment il sera mis en œuvre.

Sous "Mesures générales", lorsque nous lisons : "Réalisation d'une étude permettant de définir les critères de répartition des compétences entre les communes et l'Etat", nous comprenons : "nouvelle étape dans le désenchevêtrement (même si le mot ne plaît pas...) des tâches entre Etat et les communes. C'est nécessaire, rien à redire à ce sujet tant que l'on reste dans le conceptuel du moins. Il nous semble tout de même que, dans le contexte actuel, nous scions ici la branche sur laquelle nous sommes assis et qui d'ailleurs n'est pas des plus confortables aujourd'hui. Sous "Répartition entre les villes des infrastructures d'importance cantonale", nous nous demandons pourquoi ce sont les villes qui s'en chargent si ces infrastructures sont d'importance cantonale? Il nous semble que cette mesure tente avant tout de définir une sorte de clé de répartition des infrastructures qui risque bien d'être inutile lorsqu'il s'agira concrètement de créer ces infrastructures, sans parler du fait que, bien souvent, les communes se voient dicter ces implantations par les instances supérieures.

Sous "Mesures culturelles", il ne faudrait pas oublier que notre canton est riche d'une diversité culturelle et sociale. Si nous sommes tous Neuchâtelois, les différentes entités de ce canton ont des identités propres qu'il serait bon de ne pas vouloir oublier ou, plus grave, écraser par nos rapprochements. Sous "Redéfinition des missions attribuées aux musées des trois villes", là, excusez-nous pour les Chaux-de-Fonnières, c'est plutôt "bon courage". Sans vouloir remuer le couteau dans la plaie, les dégâts collatéraux causés à l'occasion de la tentative chaux-de-fonnière, il faudra de fins psychologues doublés de médiateurs avisés pour avancer concrètement dans ce dossier. S'il s'agit d'établir une liste commune des locaux libres destinés à être mis à disposition pour les artistes indépendants, le problème ne semble pas être bien sorcier en tant que tel. Mais, en filigrane, c'est bien plus la disponibilité et le financement de ces infrastructures dont il sera question; pourquoi ne pas l'écrire? Dans le cadre de la "Création d'un centre régional des arts de la

## Séance de lundi 3 mars 2009

scène", c'est un projet fort louable dont nous entendons parler depuis quelque temps déjà. Le dossier semble compliqué ou peu avancé dans sa concrétisation puisque, dans le rapport, tout est évoqué au futur. Nous aurions apprécié une information plus développée faisant le point sur la situation actuelle et les obstacles qu'il reste à surmonter.

Sous "Mesures en matière de mobilité", hormis la stratégie de promotion des plans de mobilité dans les entreprises et la coordination des politiques de stationnement, il nous semble que les autres points évoqués sont de compétence typiquement cantonale. Le projet de gratuité des transports publics ou arrangements forfaitaires lors d'événements culturels ou sportifs nous réjouit. Sous "aménagement du territoire", on trouve la création d'une agence de développement et d'un guichet foncier unique sur internet. Ces mesures intéressantes ne devraient pas se limiter aux seules trois villes et pourraient bénéficier, respectivement être réalisées et financées par l'ensemble des communautés du canton. Nous nous étonnons qu'il ne soit pas fait mention, dans ce rapport du projet, d'Office commun ou cantonal du logement. A notre connaissance, des discussions sont en cours entre le canton et les villes, s'agit-il d'un oubli ou un aspect du dossier nous échappe-t-il?

Nous en arrivons donc à une conclusion fort différente que celle qui figure dans le rapport. Au vu de ce nouvel enchevêtrement institutionnel qui n'aborde pas les réels problèmes que sont les processus politiques et démocratiques qui devront permettre la mise en œuvre et la concrétisation du Réseau des trois villes et d'une grande agglomération neuchâteloise, nous constatons, sans amertume, que ce n'est pas ce soir que nous allons revivre une révolution.

Pour tenter de dépasser cet imbroglio, nous lançons une réflexion et proposons d'examiner sérieusement les avantages et les désavantages de la vision de "Neuchâtel UN canton, UNE Commune". Nous sommes conscients que la première révolution doit se dérouler dans les têtes afin que notre canton se donne les moyens d'affronter cette question. Nous n'entrerons pas plus dans les détails puisqu'à ce niveau tout reste à inventer. Nous sommes également tout à fait conscients des nombreuses résistances que ne manquera pas de soulever cette proposition, à commencer par les nombreux élus en place à tous les échelons de notre République. Il y aurait en effet plus de sièges à perdre que de places à occuper. Mais, nous sommes intimement convaincus que notre démocratie aurait tout à y gagner. "UN canton UNE commune", ce n'est pas le retour de la Principauté, mais une façon de

## Séance de lundi 3 mars 2009

redonner du pouvoir aux citoyens pour les affaires qui les concernent très directement et très pratiquement, soit l'aménagement et l'organisation de la communauté qui leur est proche. Chacun le sait, le canton de Neuchâtel compte une population du même ordre de grandeur que les villes de Genève ou Bâle et personne ne parle de déficit démocratique dans ces cas-là. Le RUN est un projet novateur et donc doit continuer d'être une locomotive dans l'évolution de ce canton, mais, à notre avis, il doit sérieusement se poser la question de la manière d'y arriver plutôt que prévoir de multiples projets dont il manque un fil conducteur. Nos trois villes peuvent être le moteur de ces changements, pour autant qu'elles trouvent une volonté commune d'y parvenir, une volonté que nous ne lisons malheureusement pas dans le rapport qui nous est soumis ce soir. Pour ce qui est de l'aspect plus formel, chaque élue et élu Verts gardera sa liberté de vote lorsqu'il s'agira d'avaliser le dossier qui nous est soumis.

**M. Théo Bregnard**, porte-parole du groupe POP du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, déclare :

- Au nom de la section chaux-de-fonnière du POP, je puis vous dire que le contrat d'agglomération qui nous est proposé reçoit notre soutien. Comme d'autres, nous sommes conscients que nous vivons un moment historique, qu'à n'en pas douter la réalité appelle, mais qui, pour être vraiment historique, doit inaugurer un nouvel état d'esprit. Tel est du moins notre souhait. C'est par l'écoute et la vraie discussion que nous parviendrons ensemble à construire ce nouvel état d'esprit et cet espace neuchâtelois, ni déséquilibré, ni uniforme, mais riche de ses points communs, de sa diversité et ouvert, nous le souhaitons, à l'Arc jurassien. En somme, nous aimerions plus qu'un contrat, mais comme un pacte de solidarité, le pacte cantonal du 3 mars 2009.

Le projet d'agglomération du RUN est porteur et prometteur. Bien sûr, nous sommes au début de sa réalisation et, à ce titre, nous estimons que des modèles de financement devraient désormais concrètement être étudiés et proposés, et ce d'autant plus que la Confédération l'exige pour donner son soutien à divers projets. J'aimerais terminer notre intervention par une autre préoccupation qui a animé les discussions de notre groupe. Les contrats, les concordats entre les collectivités publiques se mettent en place et ils ont leur raison d'être. Mais, en même temps, ils donnent une importance plus grande aux Exécutifs. Cela se comprend, mais il serait, à notre sens, judicieux d'étudier comment institutionnellement, nous pourrions corriger cette perte du poids du pouvoir législatif. Vous me direz peut-être que cette séance témoigne du

## Séance de lundi 3 mars 2009

contraire. J'en conviens en partie, mais voudrais tout de même signaler ce qui est une tendance à laquelle il nous paraîtrait opportun de réfléchir. Pour conclure, je dirai que notre adhésion signifie un engagement à travailler avec vous tous pour parvenir à réaliser...

**M. Jean-Charles Legrix**, porte-parole du groupe UDC du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, déclare :

- C'est avec un grand plaisir que le groupe UDC de la Ville de la Chaux-de-Fonds est descendu à Neuchâtel pour cette première assemblée extraordinaire qui regroupe les Autorités législatives et exécutives des villes de Neuchâtel, du Locle et de la Chaux-de-Fonds. Nous pouvons d'emblée dire que notre groupe acceptera ce Contrat d'agglomération du Réseau des trois villes, car il est vital et important de travailler ensemble en évitant de défendre des intérêts personnels égoïstes. Ce qui compte avant tout, ce n'est pas de savoir si l'on est du bas, du haut ou des vallées, mais que l'on mette à profit les compétences et connaissances des uns et des autres, avec comme seul but, le bien commun des habitants du canton.

Il est regrettable qu'il faille attendre presque 20 ans entre la première rencontre de nos 3 Exécutifs, en 1990, et le rapport qui nous est soumis ce soir. Le moins que l'on puisse dire, c'est que c'était un omnibus et pas un express. Espérons que le TransRun sera plus rapide et plus rapidement opérationnel! Si nous pouvons nous réjouir que le projet d'agglomération du Réseau Urbain Neuchâtelois ait été retenu par la Confédération, sous réserve de la phase de consultation, et que cela permette à notre canton de recevoir un financement fédéral à hauteur de 35 %, représentant 126 millions de francs, nous tenons également à relever un élément non négligeable, c'est que la Confédération exige que le financement résiduel soit garanti et que les charges inhérentes à l'exploitation et à l'entretien soient supportables. Peut-t-on nous dire comment le canton et les communes pensent pouvoir trouver le financement des 65 % restants, représentant pas moins de 234 millions de francs, bien que le chiffre qui est donné ici semble effectivement très faible par rapport aux coûts qui risquent de nous attendre? Dans ce rapport, nous trouvons surtout des termes du genre : projet de développement, projet de coopération, projet d'agglomération, stratégie de répartition des infrastructures, stratégie de développement régional et territorial, constitution de commissions et de groupes de pilotage, constitution d'une structure technique. En page 6 du rapport, il est dit : "S'appuyant sur les principes de subsidiarité et de partenariat, la stratégie RUN doit aboutir, à terme, à la réalisation de projets concrets.

## Séance de lundi 3 mars 2009

Pour nous, du concret c'est par exemple la création de Viteos ou de Vadec dont notre Conseiller communal a été un des acteurs. Le groupe UDC aimerait vous poser la question suivante : que veut dire à terme pour vous? Demain, dans une année, dans 10 ans ou dans 20 ans? Pour être clair, notre groupe souhaite que l'on passe aux actes. On veut voir maintenant du concret, comme il est promis en page 6.

Sous "Mesures culturelles", on lit: "mettre certains équipements culturels en commun afin de maximiser leur utilisation". C'est une déclaration beaucoup trop vague. Peut-t-on nous dire pratiquement quels équipements culturels seront mis effectivement en commun et dans quel délai? Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire dans un petit canton de 170'000 habitants d'avoir, dans chaque ville, un musée d'histoire, un musée d'horlogerie, un musée des beaux-arts, un musée d'histoire naturelle. Des synergies existent dans ce domaine et devraient être mises en place. Nous approuvons la création d'une bibliothèque multi sites d'importance cantonale, mais la Commune de la Chaux-de-Fonds attend avec impatience depuis de nombreuses années le rapport, qui doit lui être fourni, dont certains ici devraient savoir qu'ils sont concernés, sur le financement des diverses bibliothèques. Le Canton dit que ce sont certaines communes qui traînent les pieds. Je le dis ici puisque nous sommes réunis, nous souhaitons une certaine justice et équité à ce niveau. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'à ce jour, cela n'a pas été le cas.

En matière de mobilité, notre groupe est favorable à une liaison rapide entre la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, à condition que le financement soit assuré et il faudra vraisemblablement passer par un financement public-privé. En effet, ce n'est pas la fortune du canton et des communes qui pourront le financer tout seul, ceci malgré l'apport bienvenu de la Confédération. Concernant la gratuité des transports publics, notre groupe y est opposé. Favoriser les transports publics ne veut pas dire que cela ne doit rien coûter aux utilisateurs. La création d'un guichet foncier unique sur Internet nous semble logique et doit permettre d'augmenter l'efficacité des différents acteurs.

A la fin du rapport, nous pouvons lire que la plupart des mesures présentées, les modalités de mise en œuvre ainsi que les coûts d'investissement et de fonctionnement doivent être évalués et que les projets retenus sont en cours de développement et de concrétisation. Nous nous réjouissons de voir de nos propres yeux la réalisation concrète des projets qui apporteront de réelles synergies et attendons de connaître les coûts d'investissement et de fonctionnement prévisionnels

## Séance de lundi 3 mars 2009

pour nous prononcer, de cas en cas, en toute connaissance de cause. Nous appelons également de nos vœux une meilleure collaboration entre les communes afin de favoriser les fusions et rapprochement, mais aussi en vue d'obtenir des économies d'échelle. A titre d'exemple, par le passé, les communes du Locle et de la Chaux-de-Fonds, deux communes du haut qui vivent pourtant côte à côte, n'ont pas été capables d'acquiescer ensemble le même système de poubelles enterrées. Nous espérons vivement qu'avec le Réseau des trois villes, ce genre d'aberration appartienne dorénavant au passé et que les bonnes intentions de ce rapport deviendront réalité. Pour terminer, nous voulons souhaiter pleins succès aux Conseillers communaux des trois villes et les invitons à collaborer harmonieusement ensemble dans le Réseau des trois Villes afin que le RUN passe de l'étape de projet à celui d'une réalisation efficace et constructive pour le bien futur de notre canton.

**M. Frédéric Hainard**, porte-parole du groupe libéral-radical, du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, déclare :

- En premier lieu, nous voulons saluer cette réunion historique. Tout vient à point pour qui sait attendre et Dieu sait s'il a fallu attendre longtemps! Longtemps parce que le RUN est une idée qui date du début des années 2000. Nous sommes en 2009 et, enfin les Législatifs de nos villes se réunissent pour aller de l'avant. Voilà qui peut paraître une éternité et l'éternité, pour parodier Kafka, c'est terriblement long, surtout vers la fin! Ce succès tardif, mais remarquable, on le doit aussi, pour partie, à l'Etat, et ce n'est pas un compliment. La façon dont l'Etat a traité les communes, toutes les communes de ce canton au cours de ces quatre dernières années, n'est ni digne, ni tout à fait honnête. Je citerai simplement pour exemple, et pour mémoire, quelques reports de charges imposés à la hussarde et finalement cassés, aujourd'hui même, par le Tribunal fédéral.

Mais les motifs des fâcheries ne doivent pas s'inviter aux festivités des fiançailles. On devrait plutôt parler de partenariat enregistré. Nous souhaitons ici probablement tous que le RUN se développe et croisse. Nous souhaitons probablement tous que cette approche nouvelle de la géographie politique de notre canton soit reconnue par la Confédération et qu'elle porte les fruits espérés, en tous cas pour nos trois communes. Pour y parvenir, il faudra toutefois plusieurs conditions. D'abord et ce n'est une surprise pour personne, l'Etat doit changer sa façon de fonctionner avec les communes urbaines. Je ne dis pas cela par esprit de revendication ou de revanche, je le dis parce que, dans une vision prospective, avec le RUN, nous allons passer d'un canton hébergeant

## Séance de lundi 3 mars 2009

des villes, comme certains de nos voisins, à un canton dit "ville", comme Bâle-Ville ou Genève. Or, le rapport entre l'Etat et une agglomération urbaine forte est toujours problématique si les termes juridiques du contrat ne sont pas clairement déterminés préalablement. Si nous pouvions faire un vœu, nous émettrions celui d'une chaîne décisionnelle claire et clairement lisible pour les citoyennes et les citoyens.

La seconde condition pour y parvenir, c'est que les communes du RUN, et ceci est notre responsabilité, doivent changer ensemble leur façon de fonctionner avec les communes non urbaines de ce canton. Nous ne pouvons ni ne devons agir avec les autres communes du canton comme nous reprochons à l'Etat de se comporter avec les communes urbaines. De la double qualité, de ce double dialogue entre l'Etat et nous ainsi qu'entre nous et les autres communes du canton dépendra l'efficacité et l'utilité du RUN. Mais cela ne suffit pas. Personne dans le canton, aujourd'hui, ne sait ou presque ce qu'est effectivement le RUN. Prenons au hasard dix personnes dans la rue. Si nous leur demandons non pas ce qu'est le RUN, mais bien plutôt ce qu'il fait et à quoi il va servir, nous n'aurons que le tiers du quart du début d'une réponse. Jusqu'ici la notion même de RUN est restée beaucoup trop abstraite, éthérée pour être immédiatement comprise par une population qui doit être conquise. Notre tâche essentielle est là encore de donner une lisibilité et incontestablement pour que le RUN arrive à ses fins pour que les citoyens puissent obtenir ce dont ils ont besoin.

Dès à présent, les réalisations de ce RUN doivent faire l'objet d'une information constante et objective. Nous ne voulons pas parler ici de bilan touffu, d'autosatisfaction, un peu surfait, mais véritablement d'un catalogue de réalisations concrètes et réellement perceptibles. Enfin, et c'est la dernière condition pour que le RUN soit un succès et il doit en être un, nous devons porter les attentes de nos concitoyennes et concitoyens plutôt que celles de technocrates parfois plus absconds ou à tout le moins peu en phase avec la réalité quotidienne des habitantes et des habitants de ce canton. Ces attentes sont simples. Le RUN doit permettre de simplifier la vie des gens, la rendre plus aisée, permettre aux Neuchâteloises et aux Neuchâtelois de redevenir ce qu'ils n'ont jamais cessé d'être, des gens urbains, parfois très urbains, mais surtout inventifs, créatifs, dynamiques et optimistes, à l'instar du groupe libéral-radical de La Chaux-de-Fonds. Il faut, pour réussir, surtout une écoute attentive des communes de ce canton par nos trois communes, une meilleure lisibilité de notre action de réseau et l'attention constante à tout risque de dérapage technocratique et il faut enfin une méfiance permanente du déficit démocratique et l'écoute attentive des besoins de

## Séance de lundi 3 mars 2009

nos concitoyens. Ce n'est qu'à ces conditions que notre séance historique de ce jour marquera non pas le début de la fin du RUN, mais très clairement la fin de son très, trop long début. Le PLR acceptera le rapport sous réserve des deux questions suivantes : qu'en est-il d'une collaboration avec la France et avec le Seeland, respectivement avec la commune de Val-de-Travers?

**Mme Dorothee Ecklin**, porte-parole du groupe PopVertsSol du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- La collaboration intercommunale, sous des formes plus ou moins institutionnalisées et plus ou moins contraignantes est une nécessité dans le contexte économique et sociétal actuel. Cette évolution est inéluctable. Il vaut mieux s'y préparer et chercher à fonctionner avec plutôt que de s'y opposer. La collaboration intercommunale ou "intercommunalité" comme elle se nomme dans d'autres pays, est aussi un moyen pour les communes de sauvegarder un minimum d'autonomie et de compétences propres car la collaboration intercommunale reste du droit communal et donc en mains des communes. Elle permet, dans ce sens, d'éviter des fusions plus ou moins consenties ou imposées et, surtout, de parer une centralisation rampante des tâches au niveau du canton. Nous pouvons soutenir les démarches qui vont dans ce sens. Néanmoins, et comme évoqué à plusieurs reprises ce soir, le reproche de déficit démocratique des institutions intercommunales, et plus spécifiquement le problème de la participation des parlements aux travaux de ces institutions, est une réalité dont il faut tenir compte. Cette problématique a deux aspects. D'une part, la participation d'un parlement aux activités extérieures en termes de politique étrangère du gouvernement, relève strictement de leurs relations internes. Il s'agit d'information, modalités d'associations, etc. Les parlements concernés doivent se doter des moyens de se concerter et d'imposer leur point de vue commun lorsque c'est nécessaire. La question se pose en termes parfaitement identiques à l'échelon intercantonal et les parlements des cantons romands ont réagi et sont en passe d'adopter la Convention relative à la participation des parlements cantonaux dans le cadre de l'adoption et de l'exécution des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger. Cette convention est disponible sur le site de la CGSO. Par analogie, il nous semble indispensable de réfléchir à une démarche similaire entre les parlements des trois villes que nous représentons ce soir. A ce titre, nous souhaitons déposer un **postulat** intitulé : "**Pour la participation des Parlements au Réseau des trois villes**" et qui demande au comité de l'association d'élaborer une proposition sur les modalités d'association des parlements de Neuchâtel,

## Séance de lundi 3 mars 2009

La Chaux-de-Fonds et du Locle à ces travaux. Subsidiairement, et par ailleurs, nous invitons les bureaux des trois Parlements de nos villes à se réunir prochainement pour élaborer un projet de convention qui puisse régler la participation parlementaire aux travaux de l'Association réseau des trois villes, si le postulat n'est pas accepté ce soir, en tous cas, à la participation parlementaire aux divers organismes intercommunaux qui réunissent nos trois villes.

**M. Steven Bill**, porte-parole du groupe UDC du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Dans un premier temps, sceptique sur ce qui n'était alors qu'un projet de réseau urbain et dont le but principal était en fin de compte, d'obtenir des fonds de Berne, ceci alors que les tenants et aboutissants ont eu et ont encore de la peine à passer les frontières du monde politique, force est d'admettre que nous avons, avec ce rapport, un aperçu de ce que peut représenter justement le réseau urbain dans une forme presque concrète. Bien entendu, même sans cet élément déclencheur qu'est le RUN, nous osons espérer que le bon sens l'aurait emporté et que des discussions, en vue d'une meilleure collaboration entre les villes, auraient tout de même vu le jour. En effet, il est clair que nos villes n'ont pas la taille critique pour faire tout toutes seules.

Le groupe UDC du Conseil général de la Ville de Neuchâtel est favorable à des mises en réseau, à une collaboration accrue entre communes, pour autant que le but final soit une augmentation de l'attractivité de ces mêmes communes, une diminution des charges ou à tout le moins, une répartition plus équitable de ces dernières, et une meilleure efficacité. Il ne fait aucun doute que de nombreuses synergies peuvent être créées, entre les villes de ce canton, en particulier, dans les différents secteurs où l'Etat n'a pas encore accaparé les compétences. Toutefois, nous souhaiterions aller encore plus loin.

Ainsi, nous nous réjouissons d'ores et déjà de pouvoir constater les premiers résultats de cette collaboration, notamment en ce qui concerne le domaine culturel. Il ne fait aucun doute que dans ce secteur, notamment au niveau des musées, d'importantes synergies et donc, de possibilités d'économies, existent. Nous saluons également la volonté de création d'une bibliothèque multi-sites, tout comme la mise en place d'une communauté tarifaire intégrale ainsi que d'un guichet foncier unique. Nous sommes plus réservés quand à la création d'une agence de développement. Il y aurait là, nous semble-t-il, risque de doublon avec le travail de l'Etat. Néanmoins, il est trop tôt pour être péremptoire

sur le sujet. Espérons toutefois que la volonté d'aller de l'avant, clairement affichée dans ce rapport d'information, se concrétisera rapidement par des mesures et n'en restera pas au chapitre des bonnes intentions. Pour terminer, nous sommes d'avis que la mise en réseau est certes importante pour la Ville de Neuchâtel, néanmoins, nous demeurons convaincus que notre salut passe par des fusions de communes. Dans ce cadre-là, nous souhaitons que le Conseil communal aille encore plus loin que la COMUL ou l'association sur laquelle nous votons ce soir, en étant proactif en ce qui concerne d'éventuelles fusions avec les communes alentours, seul moyen pour la Ville de Neuchâtel de pouvoir répartir, de manière équitable, ses coûts de centre d'agglomération. Vous l'aurez compris, le groupe UDC prendra acte de ce rapport.

**M. Blaise Péquignot**, porte-parole du groupe PLR du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Ce n'est pas sans de sérieuses hésitations et avec un certain scepticisme que le groupe PLR s'est finalement résolu à prendre acte de ce rapport d'information. Tout d'abord, comme tout rapport d'information présentant une situation de fait accompli, il y a une certaine frustration à ne pouvoir dire que oui ou non, même si dire non n'amène pas grand-chose puisque tout ou presque est déjà réglé et mis en place, même si en l'espèce il y a pas mal de choses qui doivent se concrétiser et qui restent encore dans le flou. Ensuite, nos hésitations et nos craintes sont que des structures qui génèrent des structures dont elles sont elles-mêmes l'émanation pour trouver des synergies engendrant des commissions pour plancher sur des problèmes afin d'amener des solutions de sorte à favoriser des conditions-cadre pour créer des centres de compétences, etc., etc., nos hésitations et nos craintes donc sont que ces structures sont de nature à induire une espèce d'auto-allumage de l'activité institutionnelle ou administrative. L'organigramme que l'on trouve en page 20 du rapport pourrait en être le syndrome. Le citoyen ne se retrouve manifestement pas dans cet enchevêtrement de structures.

Il est vrai que l'objet du rapport qui nous occupe ce soir est le contrat d'agglomération du réseau des trois villes, avec l'Etat ou peut-être contre l'Etat, je ne sais pas. Il est vrai que, parfois, la position de l'Etat est ambiguë. Il n'empêche que ce réseau s'intègre dans un conglomérat de structures et d'associations. Nous prendrons toutefois ce contrat d'agglomération principalement comme une déclaration d'intentions sachant aller au-delà de ces quelques éléments négatifs. C'est pour

## Séance de lundi 3 mars 2009

cette raison que nous ne sommes finalement pas opposés à prendre acte de ce rapport. Mais, attention, il faut que les acteurs de ces structures soient en permanence conscients qu'en elles-mêmes, elles ne valent rien, mais que ces structures ne valent que par les projets qu'elles conduisent. Ces structures ne restent que des moyens à dispositions, des interfaces privilégiées, mais les projets ne sont finalement qu'une question de personnes. À cet égard, nous aimerions souligner que la création de VITEOS a pu se faire sans une structure urbaine associative particulière.

Ce que nous voulons surtout voir dans ce rapport, et plus spécialement dans le Réseau des trois villes, c'est que les trois entités urbaines de notre canton se sont enfin mises ensemble, indépendamment de l'altitude de chacune d'elles, pour déterminer ce qui peut les unir, ce qui peut les servir plutôt que ce qui peut les diviser. Nous tenons à rendre attentives nos Autorités exécutives à être particulièrement vigilantes aux éléments financiers dont ces structures auront besoin pour concrétiser leurs projets. Pour nous, l'optique de tous ces réseaux doit être de réduire certains coûts de fonctionnement par la suppression de doublons, par l'amélioration de certaines structures et surtout par une épuration de celles-ci. Nous veillerons tout particulièrement à ce que des économies de structures et de fonctionnement soient l'un des résultats positifs des ces réseaux pour que, comme nous l'avons déjà dit, le citoyen s'y retrouve. C'est donc dans cet esprit que nous prendrons acte de ce rapport.

**M. Olivier Arni**, porte-parole du groupe socialiste du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Pour le groupe socialiste de la ville de Neuchâtel, le Réseau Urbain Neuchâtelois dépasse largement le cadre du mariage de raison. Ce réseau permet certes de répondre à certaines contraintes administratives, mais, ainsi qu'en témoigne la Nouvelle Politique Régionale, l'Arc jurassien est un bassin économique à part entière et il n'y a aucune raison objective de se contenter d'être une périphérie subordonnée aux grands centres urbains. Nos trois villes ont un destin commun et il est temps de s'intéresser à ce qui nous rapproche pour nous renforcer. En effet, comment être un interlocuteur crédible au sein de la Suisse romande, vis-à-vis des grands pôles suisses alémaniques ou de nos voisins français, si nous ne sommes pas capables, entre nous, d'élever notre pensée au dessus du Col de la Vue-des-Alpes? Dans l'Arc jurassien, sans doute plus qu'ailleurs, les villes ont une responsabilité particulière vis-à-vis de l'ensemble de la région. Notre

## Séance de lundi 3 mars 2009

réseau urbain doit être dynamique, exemplaire et fort afin de jouer un rôle de locomotive économique, sociale et culturelle bénéfique à toutes et tous. Ce regroupement n'est pas synonyme de repli sur soi, mais bien d'ouverture, car nous savons qu'ensemble nous saurons développer une vision commune, constructive et tournée vers l'extérieur. Vous l'aurez compris, le RUN est un projet ambitieux qui enthousiasme le groupe socialiste!

Nous soutenons pleinement ce mouvement créateur de synergies et porteur d'espoir pour le futur de notre région, de notre agglomération urbaine. Le Réseau des trois villes est, à ce titre, un progrès notable pour penser le futur urbain de notre canton. Les enjeux auxquels notre époque nous demande de faire face, que ce soit en terme de sociabilité, de logement, de mobilité, d'infrastructure, ou d'économie, ces enjeux demandent l'émergence de nouveaux types de coopérations, de collaborations et de partenariats. Le groupe socialiste se réjouit d'avance de voir se concrétiser, rapidement, une politique cohérente à l'échelle du Réseau des trois villes, notamment en matière de transports publics, de mobilité, de logement et de culture. Nous souhaiterions néanmoins que les importantes questions de la jeunesse, des affaires sociales et de l'intégration, grandes absentes à ce jour dans les commissions instituées, soient aussi une priorité du Réseau des trois Villes. Des commissions supplémentaires pourraient être instituées afin de développer et de coordonner les politiques de proximité mises en œuvre par les trois Villes dans ces domaines. Nous le savons, notre canton est engagé dans un processus de longue haleine. Le RUN et les réformes structurelles en cours demandent détermination, persévérance et bonne volonté. Permettez-moi de vous faire part de quelques questions et réflexions en lien avec des enjeux en cours ou à venir : Comment les trois villes vont se positionner dans le projet annoncé de la 3ème étape de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes? Les enjeux sont de taille. Les relations entre l'Etat et les Villes n'ont pas toujours été sereines ces derniers mois. Dans le contexte actuel, il est plus que jamais nécessaire que soit initié un processus basé sur le dialogue et que l'objectif commun soit la recherche de solutions équitables et durables pour toutes les parties. Autre point: la petite enfance et les structures d'accueil. Il est clair que les villes partagent, là encore, une réalité communes. Les structures d'accueil permettent de concilier vie familiale et professionnelle. Elles sont indispensables, particulièrement dans les villes. Suite à la consultation faite par le Conseil d'Etat au sujet de son projet de loi, tout reste à faire. Comment les trois Villes vont-elles participer à la définition d'une politique des crèches qui réponde aux besoins de la population? Quelle force de

## Séance de lundi 3 mars 2009

proposition seront-elles pour la suite du travail que le Conseil d'Etat devra mener? Les trois villes doivent être un interlocuteur privilégié de l'Etat dans ce domaine. Dernier point HarmoS : Quelles sont les réflexions en cours dans le Réseau des trois villes au sujet d'HarmoS, révolution dans le monde éducatif qui bouleverse les habitudes et les pratiques? Ecole primaire, secondaire et accueil parascolaire sont amenés à coexister dans un tout cohérent. Au-delà des différences de structures actuellement présentes, y-a-t-il une approche des trois villes dans ce domaine? En conclusion, le groupe socialiste de la Ville Neuchâtel salue le pas historique qui est franchi aujourd'hui. Etre toutes et tous réunis ici ce soir est le présage qui annonce la réalisation de magnifiques projets communs et d'un développement durable de nos villes, de notre agglomération urbaine. Il est clair que beaucoup reste à faire. Le chemin reste long et il sera certainement parfois étroit, voir impraticable au premier abord. Quand tu es dans une impasse, nous dit le proverbe, reviens à ton point de départ. Aujourd'hui est ce point de départ? Pour le Réseau des trois villes, le point de départ est un partenariat respectueux des différences, basé sur une volonté de construire un destin commun. Bonne volonté, considération mutuelle, créativité et solidarité, sont les ingrédients du dialogue nécessaire qu'il faudra constamment mener dans notre Réseau des trois villes, pour que ce grand défi soit couronné de succès.

**M. Pascal Helle**, membre du groupe PopVertsSol du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Il est temps, à ce moment de la soirée de quitter les considérations générales pour aller vers des pas plus concrets et, ce soir, le groupe PopVertsSol de Neuchâtel a le plaisir de vous annoncer qu'il a travaillé en réseau puisque le **postulat** que nous allons déposer l'est également par nos amis Verts de La Chaux-de-Fonds et du Locle et par nos amis du POP de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Comme cela a été remarqué par la porte-parole du groupe socialiste de La Chaux-de-Fonds, il manque un certain nombre d'éléments dans ce contrat d'agglomération et, en particulier, nous avons été surpris de remarquer que rien ne concernait la formation. Aussi, nous proposons un avenant au contrat d'agglomération pour qu'une mesure concernant la formation et se rapportant à la gratuité des transports publics ou, au pire, à un arrangement forfaitaire, favorise les apprentis et les étudiants qui sont appelés à se déplacer dans le canton pour suivre leur formation. Vous n'ignorez pas que toutes les restructurations qui ont été voulues par le Conseil d'Etat et acceptées par le Grand Conseil impliquent des regroupements d'écoles et des déplacements des lieux de formation, ce

qui entraîne une plus grande mobilité des élèves et qui, en même temps, augmente les frais de ces formations et la charge des familles. Nous proposons donc au Réseau des trois villes, de négocier la prise en charge de ces frais de déplacement avec l'Etat afin de faciliter la mobilité à l'intérieur de son espace de formation. Le **postulat** a la teneur suivante: " **Avenant au contrat d'agglomération : Article 18 (nouveau) Mesures concernant la formation : gratuité des transports publics ou arrangements forfaitaires pour les apprentis et les étudiants appelés à se déplacer dans le canton pour suivre leur formation.**

Il est accompagné du **développement écrit** que voici : "Les restructurations voulues par le Conseil d'Etat et acceptées par le Grand Conseil, impliquent des regroupements d'Ecoles, et des déplacements des lieux de formation, ce qui implique une plus grande mobilité des élèves. Considérant que les frais qui en résultent augmentent sensiblement le coût des formations ainsi que la charge des familles, nous proposons au Réseau des trois villes de prendre à sa charge ces frais de déplacement afin de faciliter la mobilité à l'intérieur de son espace de formation".

**M. Cédric Dupraz**, Conseiller communal de la Ville du Locle et vice président de l'Association du Réseau des trois villes, déclare :

- Le Conseil communal de la Ville du Locle remercie les groupes qui prennent acte de ce rapport. Le projet d'agglomération des trois villes a en réalité pour but premier de profiler le canton comme un pôle urbain susceptible de contrebalancer les pôles existants, notamment ceux de Zurich et de l'Arc lémanique. De plus, ce projet a pour but d'optimiser les échanges d'idées et de dialogue entre les diverses entités communales, tant les entités rurales qu'urbaines. Ces projets, à l'origine, étaient liés aux projets d'infrastructures fédérales. Neuchâtel, comme vous le savez, va recevoir plusieurs dizaines de millions de francs pour la période 2011-2014, pour la réalisation d'un certain nombre de projets retenus par la Confédération. Il est vrai que certains projets ont été écartés, diminuant l'enveloppe globale souhaitée. Concernant le TransRun, colonne vertébrale des projets d'agglomération, il donnera lieu à une seconde réflexion pour la Confédération, sur son entrée en matière à partir de 2015. Néanmoins, vos réactions montrent une fois encore que le Législatif loclois est particulièrement politisé et nous nous en félicitons. Concernant les questions et remarques, ce qui différencie notre projet de celui des autres cantons est le fait que le projet neuchâtelois est basé sur une thématique globale, alors que les autres se sont limités aux

## Séance de lundi 3 mars 2009

infrastructures et aux transports. Si nous prenons, par exemple, le projet de Fribourg et sa région, il fonctionne déjà en agglomération, même s'il y a quelques résistances au niveau des communes rurales, avec Fribourg-ville, qui connaît, comme la plupart des entités urbaines, passablement de problèmes. Néanmoins, Fribourg a inscrit dans sa Constitution cantonale le terme d'agglomération.

Autre exemple : Lausanne-région, dont le projet d'agglomération est plus abouti. Chaque commune garde ses prérogatives et son pouvoir démocratique, tout en créant des synergies avec les autres communes, notamment lorsqu'il s'agit d'investissements importants. En fait, ils débattent et coordonnent leur politique par rapport aux infrastructures et aux transports publics, tout en gardant leur diversité communale propre. Ce projet d'agglomération va d'ailleurs s'agrandir en proposant à Morges d'y adhérer.

Concernant le projet neuchâtelois, il est différent dans le sens où il embrasse presque la totalité des prérogatives communales telles la culture, les institutions, les bibliothèques ou l'éducation. C'est peut-être le fait que l'agglomération englobe passablement de prérogatives qui rend le concept du RUN particulièrement confus pour la plupart des personnes. En réalité, la Confédération ne demandait pas à Neuchâtel d'aller aussi loin, mais Neuchâtel a voulu être plus royaliste que le roi. Reste que l'agglomération neuchâteloise, mise en place récemment, peut se perfectionner et faire preuve de plus de transparence.

Concernant la perte de démocratie et une fusion des communes, il faut distinguer deux choses. Au niveau des fusions, nous sommes au niveau de la problématique du fonctionnement. Au niveau des agglomérations, nous sommes au niveau de la problématique du développement. En d'autres termes, que souhaitent les tenants de la fusion? Une diminution des coûts, qui reste à prouver, quitte, pour ce faire, à écarter certains fondamentaux, dont la démocratie, notamment la démocratie de proximité. A l'opposé que souhaitent les tenants de l'agglomération? Une amélioration des collaborations, la concertation du dialogue, bref des débats d'idées, génératrices de créativité comme cela a été dit par le parti libéral de La Chaux-de-Fonds. Bref, les tenants des agglomérations souhaitent une augmentation du débat d'idées et, par là-même du développement quitte, pour ce faire, à se munir d'une structure administrative, même embryonnaire. Le problème possible de l'agglomération neuchâteloise, cela a été dit, se ressent ce soir et son caractère plus ou moins hybride puisque celle-ci veut finalement tout englober. Elle ouvre effectivement la porte à des dérives possibles sur le

## Séance de lundi 3 mars 2009

plan démocratique et le caractère peut-être élitiste de celle-ci, tout en augmentant de l'autre côté, les coûts de fonctionnement. Il est clair que, pour le Conseil communal du Locle, c'est le Législatif qui prime. Nous souhaitons le rappeler ce soir et que toute transgression à la démocratie sera dénoncée.

Concernant plus particulièrement les fusions, comme le disait Aristote, "toute démocratie dégénère un jour ou l'autre en oligarchie". Je vois que certains d'entre vous sont prêts à se lancer dans cette problématique. Sachez que ce n'est pas la position du Conseil communal du Locle qui tient à répéter que la démocratie a un coût certes, mais qu'elle n'a pas de prix. Il est vrai, nous pouvons entrer dans une politique de renoncement, d'alignement par rapport à la dite mondialisation, mais, vous l'aurez compris, ce n'est pas la position du Conseil communal qui préfère se battre pour défendre les intérêts de ceux que nous essayons de faire taire.

Nous devons être attentifs aux communes rurales qui connaissent un démantèlement sans précédent. Vous avez parlé de la Brévine et des Ponts-de-Martel. Les cas se retrouvent aussi au Val-de-Travers, ou au Val-de-Ruz, notamment par rapport à la fermeture d'écoles. Une attaque de leurs prérogatives, de leurs droits politiques signifierait qu'elles devraient payer des services qu'elles n'ont plus et pour lesquels elles n'auraient plus rien à dire.

Enfin, concernant la charge des conseillers communaux, effectivement ils ont été passablement mis à contribution durant la phase de réalisation des contrats. Cette phase étant terminée, les conseillers peuvent désormais agencer plus calmement la fréquence de leurs séances. Enfin, concernant les coûts liés au RUN, ceux-ci comprennent essentiellement les coûts administratifs, les locaux, les collaborateurs et les conseillers ne reçoivent pas, pour votre information, de jetons de présence. Ces coûts sont effectivement relativement importants à l'heure actuelle, en raison de la mise en place du RUN et de la réalisation du dossier pour la Confédération. Le Conseil communal du Locle sera néanmoins attentif à maintenir ces coûts dans les limites du raisonnable. Le Conseil communal du Locle remercie les groupes qui acceptent ce rapport et votre participation à cette séance historique.

**M. Claude Dubois**, membre du groupe libéral-ppn/radical du Conseil général de la Ville du Locle, déclare :

## Séance de lundi 3 mars 2009

- Nous aimerions une précision supplémentaire du Conseil communal concernant l'estimation des coûts. Effectivement, tout le monde était soulagé de voir que la Confédération octroyait 35 % du financement du TransRun. Un petit calcul démontre que le TransRun coûtera 268,5 millions de francs, selon la Confédération et le Conseil d'Etat, sur son site Internet, parle de 550 millions de francs. Qui dit vrai?

**M. Cédric Dupraz**, Conseiller communal de la Ville du Locle, complète :

- Effectivement, le devis de 2004 du TransRun se montait à 550 millions de francs pour le projet retenu puisqu'il y avait, à l'époque, deux projets. Reste qu'il y aura une participation fédérale. A l'heure actuelle, sauf erreur, il y aura 100 millions de francs payés par les CFF et le reste sera partagé par un partenariat public-privé.

**Mme Valérie Garbani**, Conseillère communale de la Ville de Neuchâtel, ajoute :

- Je vais tenter de répondre à M. Dubois au nom des trois Exécutifs, tout en précisant que cette question devrait, à mon sens, plutôt être posée en séance du Grand Conseil, mais nous avons eu des informations de première main de la part de deux conseillers d'Etat lors d'une récente séance. Le chiffre retenu est le chiffre que l'on trouve dans l'avant-projet soumis en consultation par le Conseil fédéral sur le fonds d'infrastructure, puisque c'est le chiffre sur lequel s'est basée la Confédération pour retenir sa part de financement de 35 %. Récemment le Conseil d'Etat a rencontré les Autorités fédérales pour leur présenter un projet pilote de financement par le biais d'un partenariat public-privé. Je ne peux pas vous en dire plus puisque je n'ai pas le retour de cette séance, mais je suggère à celles et ceux qui sont également députés au Grand Conseil de poser cette question lors de la prochaine et dernière session.

**M. Laurent Kurt**, Conseiller communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds, déclare :

- J'aimerais à mon tour vous remercier de l'accueil, je crois que les communistes disaient dans ces cas-là "globalement favorable" que vous avez réservé à ce rapport et vous dire que ce que nous ressentons à vous entendre, c'est d'abord et nous vous en remercions aussi, le soutien à la volonté exprimée par les Exécutifs de collaborer, de construire ensemble l'avenir urbain de ce canton et d'y jouer un rôle actif. Soutien aussi et gratitude de notre part, au travail réalisé jusqu'ici dans

## Séance de lundi 3 mars 2009

cette direction de la collaboration accrue entre nos trois villes. Mais il faut l'entendre aussi, scepticisme face à la complexité apparente des structures mises en place. Quelques regrets encore face à un travail jugé parfois incomplet sur certains points. Toutes ces remarques rejoignent l'analyse faite par les Conseils communaux de l'état du dossier que nous vous présentons aujourd'hui.

Les Conseils communaux n'ont en effet pas la prétention de vous livrer un travail achevé, mais celle de vous informer sur l'état d'un processus qui a démarré il y a quelques temps, pour certains trop longtemps, et qui arrive aujourd'hui dans une période charnière, après le temps des contrats et des structures, voici le temps des réalisations et des projets que nous soumettons ce soir à votre ratification. Mais ce processus traduit aussi une réelle volonté, celle de voir les villes de ce canton jouer pleinement leur rôle dans un pays qui se construit autour de ses centres urbains, mais aussi en collaboration en relation et en complémentarité avec les autres communes, comme cela a été souhaité sur quelques bancs. De jouer ce rôle ensemble face à un environnement dans lequel ce sont les plus grandes agglomérations, singulièrement les métropoles qui, de plus en plus, captent les énergies et les ressources vives. Le processus et les structures mises en place constituent, pour les Conseils communaux, la réponse actuelle apportée à la nécessité ressentie par eux d'une réelle et intense collaboration entre les villes.

Réponse actuelle, mais sûrement pas le modèle idéal, dans la mesure où il comporte effectivement les dangers que vous avez relevés d'un essoufflement par la multiplication des structures et des lieux de décision, le danger de la sectorisation par le risque d'un travail par domaine, une perte de vision d'ensemble. Par exemple les responsables des transports travaillent ensemble, les responsables de la culture travaillent ensemble, mais avec le risque de perte de vision d'ensemble qui caractérise la vision que doit avoir un exécutif. Le risque de la lourdeur, vous l'avez relevé, de la lenteur et de la complexité, tous ces éléments sont réels, mais le processus mis en œuvre aujourd'hui est à voir comme une étape, nécessaire, mais pas idéale, vers une réforme en profondeur des structures communales, dont le rôle de proximité reste néanmoins essentiel aux yeux des exécutifs, essentiel au fonctionnement de notre démocratie directe.

Pour reprendre le terme : un canton : une commune : j'aimerais dire que cette réforme en profondeur des institutions s'étudie dans différents groupes de travail, dans différentes commissions, en partenariat avec le canton, au niveau des trois villes seules et que le scénario que vous

## Séance de lundi 3 mars 2009

avez évoqué était également un de ceux étudiés dans le cadre de ces différentes commissions chargées de la révision des institutions. Sans vouloir développer ce point, j'aimerais simplement vous dire que la conviction des trois Exécutifs qui sont devant vous est qu'il y ait demain, 1, 4, 8, 16, 30 ou 40 communes, l'échelon communal, à nos yeux, reste un échelon important pour faire vivre la démocratie directe, pour assurer la relation entre le citoyen et les élus.

Pour répondre à un certain nombre de préoccupations exprimées je réponds qu'il ne faut pas non plus exagérer par trop la complexité du modèle et de l'organisation qui vous est proposé. Pour rappeller, l'organisation du RUN, avec une seule équipe, le Bureau des agglomérations et des régions, dont plusieurs représentants et le directeur sont là ce soir, pour appuyer 8 groupements de communes, pour mener différents projets, différents dossiers d'importance cantonale, ce regroupement en une seule équipe a permis la constitution d'une structure unique et, dans cette structure, la conduite de la politique régionale, de la politique des agglomérations, le soutien à 8 associations, mais nous rappelons que pour trois issues de la LIM de l'époque, nous avons trois secrétariats. Aujourd'hui, avec 8 associations, nous avons une équipe et que cette unification des structures permet des avantages très importants et nombreux car elle met à disposition des compétences multiples. Nous avons dans cette équipe des économistes, des juristes, des géographes, des aménagistes et j'en passe, c'est dire son aspect pluridisciplinaire et parce qu'elle fait profiter les uns des expériences des autres, en clair quand un groupement de communes débute une étude sur les énergies renouvelables, l'expérience acquise là peut être utilisée dans le second groupement de communes qui se pose les mêmes questions sur la même thématique. C'est dire, là aussi, une simplification, pour tout dire presque un modèle du genre en Suisse puisque le canton de Neuchâtel est le premier à avoir intégré l'ensemble de ses structures issues de la LIM, l'ensemble de ses structures issues censées gérer la politique des agglomérations et la politique région dans une seule et même structure. Je crois qu'on peut y voir davantage une simplification qu'une complexité outrancière.

Je souhaiterais aussi, au nom des exécutifs que l'on n'exagère pas non plus la question de la perte supposée de démocratie que plusieurs d'entre vous ont relevée. Je souhaite simplement dire que dans tout le dispositif qui vous est présenté ce soir, comme dans tous les dispositifs présentés dans les 8 groupements de communes, toutes les compétences usuelles des exécutifs et des législatifs sont respectées.

## Séance de lundi 3 mars 2009

Aucune n'est mise en cause, n'est transférée de l'un à l'autre. C'est dire que ce déficit démocratique reste très relatif.

Certains, en particulier sur les bancs socialistes, ont aussi critiqué le fait que les acteurs privés auraient été un peu oubliés du dispositif. J'aimerais prendre exemple sur quelques-uns des projets qui figurent dans le contrat qui vous est soumis, en particulier la mise à disposition de locaux pour des artistes, la promotion des plans de mobilité, la mise à disposition d'un agenda culturel sur internet, les arrangements de transports lors des manifestations, arrangements parfois gratuits, parfois pas. Dans tous ces cas, il s'agit bien, entre les autorités, de mettre en place un dispositif qui favorise l'action des acteurs privés, les locaux pour artistes. Nous n'avons pas la prétention de nous transformer en artistes, ce sont bien des locaux qui seront mis à disposition d'acteurs privés. Nous entendons faire la promotion des plans de mobilité, avec et en partenariat avec les entreprises qui sont les plus grands générateurs de trafic pendulaire. L'agenda culturel internet évidemment ne recensera pas les manifestations des exécutifs, mais bien celles des acteurs culturels de ce canton et de nos trois villes. Les acteurs privés et la société civile n'ont donc pas été oubliés. L'intention est bien de mettre leur travail en valeur et de leur offrir un espace plus large et adéquat qu'aujourd'hui. Les acteurs privés ont d'ailleurs été associés au début des réflexions, à différents groupes de travail, qui ont donné lieu aux mesures qui vous sont présentées ce soir.

Certaines critiques ont aussi été entendues s'agissant de la communication, de la capacité de la population de s'approprier les projets qui vous sont présentés. Nous l'avons dit, le RUN entre aujourd'hui dans une phase concrète et la nécessité d'améliorer cette question de la communication à cette phase précise de concrétisation et de projet est évidemment prise en considération. Un mandat vient d'être donné par l'Association du RUN pour traiter ces questions de communication, pour actualiser l'information qui est à disposition sur le site internet, pour vulgariser les projets qui sont ceux que nous vous présentons ce soir, de façon à ce qu'ils soient ceux de l'ensemble de nos populations d'ici quelques mois.

Les verts demandent pourquoi les structures d'importance cantonale ne seraient pas systématiquement confiées au canton? J'aimerais dire qu'aussi bien dans la négociation entre les trois villes qu'entre les trois villes et l'Etat, l'application du principe dit de subsidiarité, qui voit les compétences attribuées aux échelons les plus bas possibles, pour autant que l'organisation reste pertinente, est souhaitée dans toutes les

## Séance de lundi 3 mars 2009

négociations que nous avons menées. Le souhait est que le canton se charge progressivement des domaines largement réglés sur un mode intercantonal ou des relations avec la Confédération ou dans les domaines dans lesquels l'intervention de la Confédération est dominante et évidemment l'intervention de l'Etat doit intervenir aussi pour fixer un cadre applicable à tous et garantir une certaine égalité à l'intérieur du canton de Neuchâtel. A l'inverse, nous souhaitons que dans les communes regroupées, réunies, parfois fusionnées, les prestations de proximité, même d'importance cantonale, puissent rester de compétence communale ou inter communale, ne serait-ce que pour maintenir ce lien entre élus et citoyens, éviter de déléguer une part trop importante des prestations à la responsabilité de seuls techniciens et administrateurs qui ne rendent pas de comptes et qui ne remettent pas en jeu leur mandat tous les quatre ans. C'est aussi cela l'application des principes de la démocratie.

Au sujet de l'office du logements, les négociations sont en cours, mais j'aimerais simplement vous dire qu'au moment où nous avons signé le contrat, les négociations étaient bloquées pour des raisons essentiellement juridiques. Elles ont repris depuis lors. Dans le domaine des transports, la cadence à la demi-heure n'est certes pas de la compétence des seules villes, mais le contrat, je vous le rappelle, n'est pas qu'un contrat entre les trois villes, mais c'est un contrat signé avec le Canton et le fait d'avoir pu négocier cette mesure est aussi une forme d'engagement de la part de l'Etat d'assurer une cadence à la demi-heure, en particulier lorsqu'elle sera assurée sur la ligne du pied du Jura, qu'elle puisse être reportée à la même cadence entre les trois villes du canton de Neuchâtel.

Nous avons pris note de la suggestion concernant le tour du canton. Elle sera reprise par la commission mobilité et s'agissant du financement du TransRun, les précisions ont été apportées par mes deux collègues. S'agissant des questions d'éducation et de formation, il n'y a effectivement aujourd'hui pas de commission créée. J'aimerais souligner la concertation importante qui existe dans ce domaine entre plusieurs communes et qui dépasse le cercle des trois ville, en particulier au sein de l'ACN et pour la partie qui concerne plus La Chaux-de-Fonds, au sein de l'agglomération Le Locle – La Chaux-de-Fonds et au sein de Centre Jura. On a notamment rappelé sur certains bancs les difficultés rencontrées par les communes des Ponts-de-Martel et de la Brévine.

Enfin s'agissant des collaborations menées avec la France, le Seeland et le Val-de-Travers. S'agissant de la collaboration avec la France, la

## Séance de lundi 3 mars 2009

communauté urbaine La Chaux-de-Fonds – Le Locle a été étendue pour certaines thématiques, singulièrement la fiscalité, la formation, la promotion d'une image commune et les transports, à ce que l'on a appelé l'agglomération urbaine Doubs, abrégée AUD, de façon à favoriser ces contacts et à interpeller les autorités de niveau supérieur, la Région Franche-Comté et le canton de Neuchâtel, pour améliorer la situation dans ces différents domaines. La collaboration existe donc avec la France voisine. Le projet de TranRun qui a été déposé auprès de la Confédération prévoit une extension de la ligne ferroviaire et une électrification jusqu'à Morteau. Pour le Seeland je laisserai mes collègues de Neuchâtel répondre et au sujet du Val-de-Travers, des contacts assez étroits ont été noués depuis le 1<sup>er</sup> janvier avec cette nouvelle commune de plus de 10'000 habitants dont on ne sait pas encore si nous devons l'appeler ville ou non. La commune de Val-de-Travers a d'ailleurs été associée à plusieurs des réflexions de différentes commissions qui ont été définies dans les statuts de notre association.

**M. Pascal Sandoz**, Conseiller communal de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- A mon tour, je vous remercie de l'accueil que vous réservez au rapport que nous vous présentons ce soir. Vos critiques constructives sont entendues et sont bienvenues puisqu'elles sont un élément de motivation supplémentaire pour nous pousser à aller de l'avant. Je profite de l'occasion pour vous dire, oui vous avez raison sur tous les bancs de dire que la structure doit être tirée par des projets et surtout que ces projets sont poussés, tirés, amenés, construits, réalisés par des femmes et des hommes. Ce qu'il y a de nouveau, et c'est cela qui est fondamental, c'est que ces projets sont inscrits dans la nouvelle politique régionale et des agglomérations de la Confédération. C'est cela le changement fondamental. Ces projets sont de deux ordres. Il y a ceux qui peuvent générer des économies car la collaboration permet d'être plus efficiente et plus efficace car elle permet d'éviter des doublons et il y a ceux qui impliquent des dépenses pour des projets que nous n'aurions pas la capacité de réaliser seuls et ces projets ont évidemment un intérêt général. Au chapitre de ceux qui peuvent générer des économies, et je parle du contrat d'agglomération, il s'agit bien sûr de renforcer la complémentarité des villes et d'éviter des doublons, cela figure noir sur blanc à l'article 9 du contrat que nous avons signé. Il s'agit aussi bien sûr de mettre certains équipements culturels en commun, comme le précise l'article 10, de coordonner les projets de développement et de transports précise l'article 11 ou encore d'avoir un pôle commun pour les trois villes dans le domaine de l'aménagement du territoire afin d'être plus efficace

## Séance de lundi 3 mars 2009

dans le traitement des dossiers et de réaliser des économies d'échelle, c'est l'article 12.

Quant aux projets que nous ne pouvons pas réaliser seul, il y a la réalisation du TranRun qui, pour l'essentiel, est de la compétence de la Confédération et du Canton, mais, d'ici là, nous avons à préparer le terrain, c'est-à-dire à trouver une stratégie de promotion des plans de mobilité des entreprises par exemple, de coordonner des politiques de stationnement ou encore d'introduire des mesures de transports lors d'événements particuliers, je pense à des manifestations culturelles ou autres. Mais il y a plus puisque les trois villes se réunissent et se retrouvent pour prendre des décisions dans d'autres domaines d'activité, par exemple, celui de la Police du feu, celui du suivi de la Police unique ou encore dans le domaine du développement du sport.

Quelqu'un a dit : pas de retour à la Principauté, mais une manière de redonner du pouvoir aux citoyens pour les affaires qui les concernent directement. C'est exactement cela l'Association des trois villes et c'est une explication et une réponse aux questions qui sont posées sur plusieurs bancs concernant le désenchevêtrement des tâches. Le contrat souligne qu'il faut définir les critères de décision en vue d'une nouvelle répartition des compétences entre le Canton et les trois villes, respectivement les agglomérations du Littoral et des Montagnes neuchâteloises, allant dans le sens d'une plus grande autonomie des communes. Il y a encore mieux, c'est tout le rapport "Un canton, une vision" du Conseil d'Etat et accepté par le Grand Conseil qui précise : " Le désenchevêtrement a permis de faire face aux difficultés qui se posaient à court terme, mais ses instruments ne constituent pas une solution idéale et n'ont pas été suffisants pour éviter un certain nivellement par le bas de l'autonomie communale. Inverser la tendance pour renforcer l'autonomie des communes, mais aussi organiser le contrôle démocratique et le suivi des collaborations intercantionales qui se multiplient sont des défis qui se posent à nous"... "La mise en œuvre de la stratégie cantonale RUN s'est effectuée par une démarche décentralisée, principe de subsidiarité, conforme à l'ambition de rassembler les Neuchâtelois. L'Autorité cantonale entend jouer un rôle d'orientation, d'incitation à partir d'un projet fort et de suivi de processus géré par les acteurs eux-mêmes aux divers niveaux où se trouvent les enjeux déterminants de la vie du canton. Il s'agit de renforcer l'autonomie communale, à condition que les communes se regroupent pour assumer leurs nouvelles responsabilités... Les objectifs prioritaires de ce réseau urbain, définis par le Conseil d'Etat et les trois villes, sont les suivants :

## Séance de lundi 3 mars 2009

- Transférer aux communes certaines prestations de l'Etat et adopter les réformes institutionnelles nécessaires à cette fin.
- Les communes doivent rester, ou pour certaines d'entre elles, redevenir des entités fortes à même d'assumer leurs multiples tâches de proximité."

On trouve encore dans ce rapport un chapitre intitulé "Renforcer le pouvoir des communes". Le renforcement du pouvoir d'action des communes passe par des regroupements qu'il convient d'encourager.

Ma conclusion est celle-ci : modernisation par une nouvelle politique régionale basée sur le processus RUN visant le renforcement de l'autonomie des communes qui se regroupent pour libérer l'Etat de ses tâches de proximité. Toute l'ampleur du défi qui nous attend se trouve dans cette conclusion.

**M. Daniel Perdrizat**, Conseiller communal de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Concernant HarmoS, M. Arni, vous n'avez pas tort sur la forme. Il y a, dans ce contrat d'agglomération, un certain déséquilibre entre les projets relatifs au domaine de l'aménagement du territoire ou des transports et ceux relatifs au domaine social ou à celui de la formation. C'est dû à la manière aussi dont ce projet d'agglomération s'est construit, en réponse aux nouvelles orientations données par la Confédération en matière de politique d'agglomération et de politique régionale et, nous n'allons pas le cacher, il a été construit aussi pour décrocher la fameuse manne fédérale nécessaire à financer le TransRun. Ce n'est donc pas tout à fait un hasard s'il y a ce déséquilibre.

Sur le fond, j'aimerais vous rassurer. Cela ne veut pas dire que les responsables de dicastère, dont les noms varient entre nos villes, mais que nous pourrions résumer en parlant de responsable de la formation et de la cohésion sociale, cela ne veut donc pas dire que ces responsables ne se parlent pas et qu'ils ne collaboreraient pas. Pas plus tard qu'il y a 10 jours, les responsables de l'instruction publique des trois villes se sont réunis et ils n'étaient d'ailleurs pas seuls, ils se rencontraient avec leur homologue de la ville de Val-de-Travers, la 4<sup>me</sup> du canton pour évoquer justement la question d'HarmoS ainsi que celle de la suppression des commissions scolaires. Je ne vais pas entrer en matière sur le fond du dossier, encore que cela me brûle d'en parler car il y aurait beaucoup à dire à ce sujet. Ce que je voudrais simplement dire c'est que ce dossier aura valeur de test pour l'avenir des institutions dans ce canton. Il aura

## Séance de lundi 3 mars 2009

un rôle central à jouer car si les communes, dans ce dossier, n'arrivent pas à faire admettre une solution régionale, c'est clairement la solution de la cantonalisation qui va s'imposer et, de ce point de vue, je ne peux que saluer et me réjouir de l'avance qu'a prise dans ce dossier la Ville de La Chaux-de-Fonds avec la présentation, tout prochainement, à son Conseil général d'un projet à ce sujet.

Au sujet de l'accueil extra familial, je peux aussi vous rassurer. La collaboration entre nos villes est tout aussi intensive et cela indépendamment de la création d'une commission thématique ad hoc. Puisque nous sommes entre nous, je vais vous faire un aveu. Si l'Etat a dû reculer sur son projet de bons de garde, c'est bien parce que les villes ont organisé la fronde des communes dans ce dossier. Je le dis d'autant plus volontiers qu'ils et elles sont dans la salle, c'est aussi grâce au comité d'initiative, c'est-à-dire aux parents qui se sont opposés de manière véhémente à ce projet. Il faut dire que les communes sont les seules à disposer de professionnels de la gestion de ce domaine et lorsque ces professionnels ont découvert puis analysé ce projet, préparé sans aucune consultation par l'Etat, ils ont tiré la sonnette d'alarme et les responsables du dossier dans les communes ont tiré le frein à main. Bien sûr, il y avait de bonnes choses dans ce projet, comme le fait de vouloir augmenter l'offre ou celui d'impliquer dans le financement les entreprises. Mais les communes, et les villes en particulier qui dépensent beaucoup d'argent dans ce domaine, ne pouvaient décemment pas accepter de participer sans broncher à un système dans lequel elles continuaient à être les plus gros contributeurs, mais en perdant le seul pouvoir qu'elles possèdent encore, c'est-à-dire le droit de veto pour l'ouverture de nouvelles places. Les villes ont plaidé pour un dispositif qui relève véritablement de la responsabilité des communes, voire des régions, mais alors, selon le mécanisme de désenchevêtrement à l'envers qui a été évoqué tout à l'heure, avec un transfert du Canton aux communes d'une part de la quotité fiscale qui leur permette d'assumer le financement de l'offre dans ce domaine. C'est en effet extrêmement choquant de constater que les communes doivent aujourd'hui assumer plus du 80 % du financement d'un dispositif alors qu'elles n'en perçoivent pas les retombées fiscales. On dit dans ce domaine de l'accueil de la petite enfance qu'un franc dépensé en rapporte trois. Aujourd'hui, sur le franc dépensé les communes paient environ 80 centimes, mais les fameux trois francs qui devraient revenir dans notre escarcelle partent sous d'autres cieus, notamment dans l'escarcelle cantonale, voire fédérale, mais pas dans les comptes de nos communes. Ce projet est aujourd'hui enterré et le Conseil d'Etat a compris que s'il veut obtenir l'accord des communes pour revenir avec un nouveau projet, il doit

## Séance de lundi 3 mars 2009

repartir sur une base de concertation, relancer le groupe de travail qui a existé à un moment donné dans ce dossier. Il a eu la sagesse, le gouvernement cantonal, pour entamer les travaux, de réunir La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel et de confier ensuite à un groupe technique qui devra déblayer le terrain et vous ne serez pas surpris d'apprendre qu'il a confié ce travail technique et composé ce groupe en faisant appel aux deux spécialistes des villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. Nous ne savons pas encore ce qui sortira des cuisines du château, mais nous avons mis deux "cuisistots" dans la brigade.

**M. Pascal Sandoz**, Conseiller communal de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Au sujet de la collaboration avec le Seeland, je précise que la loi sur la politique régionale englobe une stratégie transfrontalière. C'est donc une réalité qui fait partie de la loi et notamment des soutiens que l'on peut obtenir par la Confédération et d'une manière plus concrète, un des groupements de communes est directement touché par la collaboration avec le Seeland, c'est celui de la région de l'entre-deux lacs qui fait frontière avec le Seeland, mais aussi avec le canton de Berne par la Neuveville. Il y a là des collaborations qui seront réalisées dans le cadre du contrat d'agglomération de cette région.

**M. Didier Berberat**, Conseiller communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds, déclare :

- Je peux confirmer ce qu'a dit M. Perdrizat, soit les contacts que nous avons entre chefs des dicastères des affaires sociales et d'instruction publique qui sont réguliers, hebdomadaires. En ce qui concerne la troisième étape du désenchevêtrement, la position est assez claire. Elle est que, pour le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, il est quelque peu difficile de voir la cohérence de l'Etat dans ce domaine car, d'un côté l'Etat participe au RUN puisqu'il le préside même et d'un autre côté, dans les cuisines de l'Etat se concocte le troisième volet du désenchevêtrement dont on ne sait pas exactement ce qu'il comprendra. Il y a des bruits de couloir qui laissent entendre qu'on allait sûrement cantonaliser l'instruction publique, mais il est clair qu'il n'y a rien de précis. Le message est donc un peu flou, et nous souhaiterions que l'Etat dise clairement ce qu'il envisage de faire. Je ne comprends pas, M. Sandoz l'a dit, comment on va faire pour donner plus de rôles aux communes si on leur enlève quasiment toutes leurs compétences. Pour résumer, si cette troisième étape comprend notamment la cantonalisation de l'instruction publique obligatoire, la Ville de La Chaux-

## Séance de lundi 3 mars 2009

de-Fonds s'y opposera farouchement, ainsi que les deux autres villes du canton car, pour nous, c'est une question de proximité et je crois qu'il est important que les communes gardent des compétences et si des compétences doivent rester au niveau des communes, notamment l'instruction publique doit rester.

Cela ne veut pas dire que ces compétences ne doivent pas être exercées par plusieurs communes à la fois. A notre sens, l'alternative unique à la cantonalisation, c'est la régionalisation de l'instruction publique, mais sous contrôle communal, c'est-à-dire avec une structure qui permet aux communes de pouvoir gérer cela et pas que cela soit géré à grande distance par le Canton. Je dirais qu'à notre sens c'est la seule solution pour éviter cette cantonalisation. D'ailleurs nous allons commencer, tout prochainement avec Le Locle, à l'évoquer puisque nous avons convenu qu'à la rentrée scolaire prochaine, car il faut nous laisser le temps de mettre sur pied les conseils d'établissements scolaires, qui sont une volonté du Grand Conseil de changer la gouvernance de l'école au niveau communal, lorsque cela sera fait, nous allons discuter assez rapidement pour évoquer des structures de gouvernance qui nous permettent de régionaliser l'école.

Cela ne veut pas dire que nous ne travaillons pas avec Neuchâtel. Nous nous sommes vus plusieurs fois pour discuter des solutions que nous allons proposer à nos Conseils généraux respectifs concernant la question de la gouvernance d'école, des conseils d'établissements. Nous nous sommes vus déjà deux fois pour HarmoS et nous nous coordonnons. Simplement l'école est communale, nous ne pouvons pas créer une grande école intercommunale entre Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et le Locle, mais la coordination est très forte et nous nous concertons. Vous avez parlé de dialogue. Il est vrai qu'il doit exister avec l'Etat. Nous l'appelons de nos vœux, mais je dois dire que le Conseil d'Etat doit faire de sérieux efforts dans ce domaine car, pour l'instant, il y a peu d'écoute de la part du Conseil d'Etat. Quand je dis peu d'écoute c'est parce que je suis poli. Si, pour le Conseil d'Etat, le fait de consulter c'est de prendre un arrêté, sans nous le dire, alors que nous avons négocié, c'est de le publier dans la Feuille Officielle pour que nous l'apprenions pas ce biais et de recevoir 4 à 5 jours plus tard la lettre qui nous informe de la modification de l'arrêté, pour nous ce n'est pas de la consultation, c'est de la politique du fait accompli et je dirai que si le Conseil d'Etat faisait preuve de plus d'écoute, il n'aurait pas perdu, aujourd'hui même au Tribunal Fédéral puisque ce dernier a cassé l'arrêté du Conseil d'Etat concernant la scolarité spécialisée. Il l'a fait le 24 février, mais l'information a paru aujourd'hui, ce qui fait que le

## Séance de lundi 3 mars 2009

gouvernement doit reprendre sa copie. Nous n'avons pas encore les considérants, mais l'arrêté est cassé. Nous n'en tirons pas grande gloire car nous aurions préféré plutôt pouvoir discuter ensemble que passer par le TF pour pouvoir convaincre le Conseil d'Etat de revenir à de meilleurs sentiments à notre égard.

En ce qui concerne HarmoS, nous collaborons beaucoup. Nous avons pu, à La Chaux-de-Fonds, présenter un projet qui sera bientôt présenté au Conseil général et qui a pour but de verticaliser l'école. Ce n'est pas possible pour l'instant à Neuchâtel car il y a une particularité dans les montagnes neuchâteloises, qui est liée non pas au climat mais à la structure des communes, c'est qu'il n'y a que Le Locle et La Chaux-de-Fonds qui ont les trois niveaux scolaire obligatoires qui dépendent d'une commune. Ce sont les écoles enfantines, primaire et secondaire. Dans tout le reste du canton l'école enfantine et primaire est de la compétence communale et l'école secondaire est d'une compétence intercommunale. C'est le cas notamment de l'ESRN qui groupe 16 communes et il est clair que ce n'était pas possible de le faire tout de suite. Mais, il y a des solutions de régionalisation qui nous paraissent intéressantes. Il faut que les écoles restent à taille humaine. Il faut vraiment que la gouvernance reste de la compétence communale. Quand je vois ce qu'il est advenu du secondaire II et de la formation professionnelle, CPLN et CIFOM, je me dis que nous avons meilleur temps de garder les écoles en mains communales.

Le président du Conseil général du Locle, soumet le rapport au vote des membres du Conseil général du Locle. Ce rapport est **adopté à l'unanimité**. Les membres du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds **adoptent également le rapport à l'unanimité**. Quant aux conseillers généraux de la Ville de Neuchâtel, ils **adoptent également le rapport à l'unanimité**.

**Le débat d'entrée en matière étant terminé, l'assemblée passe à l'examen des divers postulats.**

## 1a

### **Postulat des groupes socialistes du Locle, part M. Florian Jaccard, de La Chaux-de- Fonds par Mme Silvia Locatelli et de Neuchâtel par M. Matthieu Béguelin intitulé: Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du "prendre avec".**

Voici le texte du postulat : "A Berlin, la voiture est rare et les nuisances qu'elle provoque (bruit, pollution, etc.) également. Les sorties en couple, les virées en famille, se font systématiquement en métro ou en bus, plutôt qu'en voiture. L'explication est simple : Les jours de la semaine dès 20h, et les dimanches et jours fériés, les titulaires d'un abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel peuvent emmener avec eux un adulte, deux enfants et même un chien. Force est de constater qu'hors des heures de pointe, contrairement à ceux de Berlin, nos bus circulent trop souvent quasi à vide. Cela peut et doit changer, en particulier si on tient compte du fait que les sociétés de transports publics sont financées par les collectivités publiques.

Afin de :

- favoriser le transfert modal de la voiture vers les transports publics
- réduire les nuisances induites par les voitures en ville
- réduire le coût des transports < courte distance > pour les familles
- obtenir une meilleure utilisation des bus hors des heures de pointe (soir et week-end).

## Séance de lundi 3 mars 2009

les groupes socialistes des 3 Conseils Généraux des villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, dans le cadre des développements futurs de la Communauté tarifaire Onde Verte, demandent aux exécutifs d'étudier tous les moyens à leur disposition, en particulier leurs participations dans les conseils d'administrations et/ou leurs relations avec les sociétés de transports publics, pour obtenir qu'une règle du "prendre avec" soit introduite sur le réseau de transports publics desservant les territoires communaux.

Concrètement, bien des personnes n'utilisent que peu les transports publics pour la simple raison qu'ils ne peuvent pas emmener de passagers. Afin de lutter contre cet état de fait, nous demandons à nos exécutifs d'étudier les voies et moyens :

- de créer un nouveau type de titre de transport Onde Verte reprenant de manière plus large les possibilités offertes par la "carte junior" au niveau national (par exemple : gratuité de la carte, extension de l'âge limite au-delà de 16 ans, possibilité pour les enfants de voyager avec d'autres adultes que leurs parents, etc.)
- d'offrir, à l'instar de ce qui se fait à Berlin, à tout porteur d'un abonnement la possibilité d'inviter deux passagers à "partager son transport public" hors des heures de pointe (par exemple les samedis et dimanches, et dès 19h00 en semaine).

Avec de telles possibilités, les transports publics gagneraient en compétitivité par rapport aux transports individuels. On pourrait donc espérer voir leur utilisation augmenter de manière substantielle".

**M. Florian Jaccard**, porte-parole du groupe socialiste du Conseil général de la Ville du Locle, déclare :

- Nos villes souffrent d'un important engorgement par les voitures et pourtant beaucoup de déplacements pourraient être faits en transports publics. Permettez-moi de citer l'écrivain québécois Roger Fournier, qui a dit que l'imagination est la meilleure compagnie de transports au monde. Si nous voulons que nos concitoyens et nous-mêmes changions d'habitude, il faut que nous fassions preuve d'imagination. Le 3 juin, j'écoutais l'émission "Les urbanités" sur la RSR. Le journaliste expliquait qu'à Berlin les habitants ont perdu l'habitude d'utiliser leur voiture au profit des transports publics, ce qui a évidemment des répercussions favorables sur la qualité de vie en ville. Qu'est-ce qui a rendu les transports publics si attractifs à Berlin? La possibilité de prendre des gens avec soi aussi facilement qu'on le fait dans sa voiture. En certains endroits on force le transfert modal de la voiture vers les transports

## Séance de lundi 3 mars 2009

publics en supprimant toutes les possibilités de parcage. A Berlin, ils l'ont obtenu en rendant les transports publics non seulement financièrement plus attractifs, mais aussi pratiques que la voiture.

Un transfert modal réussi n'améliore pas seulement sensiblement la qualité de vie en ville, mais apporte un gain de sécurité évident. L'idée que nous vous proposons est d'autant plus intéressante qu'elle ne devrait vraisemblablement pas coûter grand-chose. En effet, les deux groupes d'usagers que nous visons se déplacent hors heures de pointes dans des bus pratiquement vides. Le premier groupe ce sont les enfants. Il s'agit de rendre l'utilisation des transports publics plus facile pour les adultes accompagnés d'enfants. Les enfants étant les adultes de demain, s'ils prennent l'habitude d'utiliser les transports publics dès leur prime enfance, la diminution du trafic individuel devrait perdurer sur le long terme. Le deuxième groupe sont les personnes qui sortent le soir et le week-end. Il suffit qu'un membre du groupe concerné n'ait pas d'abonnement pour que tous s'engouffrent dans les voitures avec le risque que cela comporte en fin de soirée. S'il devient possible de partager son transport public avec ses copains, sortir en bus devient nettement plus attractif. Et vu que les bus circulent de toute façon quasiment à vide à ces moments, la mesure nous semble facile à mettre sur pied.

Vous remarquerez que nous avons fixé arbitrairement un nombre de deux accompagnants, ainsi que le moment, 19 heures. Ces chiffres nous paraissent raisonnables, mais nous ne serions pas vexés si le traitement du postulat débouchait sur une contre-proposition intelligente. Je cite le journaliste de la RSR : "Lorsqu'on se souvient que ce sont les collectivités publiques qui financent les sociétés exploitant le réseau de transports, on peut décemment imaginer qu'une opération améliorant la fluidité du trafic en ville, en encourageant les familles à renoncer à la voiture mériterait qu'on l'étudie, sinon avec enthousiasme, du moins avec une autre attitude que la morgue cynique d'un comptable".

**M. Matthieu Béguelin**, porte-parole du groupe socialiste du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Outre les aspects développés par notre camarade loclois notre postulat constitue également un soutien important aux familles, à travers la création d'une carte junior au niveau de nos transports publics régionaux. A l'heure actuelle, tout enfant de plus de 6 ans doit s'acquitter d'un titre de transport. Pour les familles les plus modestes ou nombreuses, le coût d'un trajet familial régulier en transports publics

## Séance de lundi 3 mars 2009

représente ainsi une charge non négligeable pour le ménage. Au moment où les demandes de chômage partiel se multiplient et où les licenciements commencent à se faire sentir, il nous semble primordial de soutenir les familles par tous les moyens en notre pouvoir. Et lorsque ce soutien peut s'inscrire dans la perspective du développement durable, nous ne pouvons qu'y apporter un soutien inconditionnel.

Il en va de même pour notre seconde demande du postulat, instaurant la possibilité de convier des passagers pour tout détenteur d'abonnement de transports publics. En plus de l'économie que cela constitue pour les usagers de notre réseau, cet élément se veut un moteur de convivialité dans les bus et trams de nos cités. Les heures visées sont en effet souvent creuses et peu fréquentées. Ainsi une amélioration de la fréquentation de nos lignes durant ces horaires ne peut qu'améliorer l'image de nos transports publics et rendre le trajet des usagers plus agréable. Soulignons enfin qu'il nous semble évident que si l'on veut se rendre au théâtre, au cinéma, au concert, au restaurant ou simplement chez des amis en transports publics devienne une habitude, un réflexe, il nous faut clairement l'encourager. C'est là le deuxième but de ce postulat que notre groupe, bien évidemment, acceptera à l'unanimité.

**Mme Silvia Locatelli**, porte-parole du groupe socialiste du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, déclare :

- A noter qu'à notre sens, la démarche invoquée dans ce postulat s'intègre complètement dans le rapport d'information et le contrat d'agglomération qui vous a été présenté ce soir, plus particulièrement dans les projets que l'on retrouve en pages 15 et 16 du rapport et qui ont pour objectif de mettre en place des mesures coordonnées en matière de mobilité, notamment par la promotion de la mobilité douce et des transports publics. Voici donc une opportunité d'être innovants et passer de la parole aux actes, une démarche qui, d'ailleurs, peut également être mise en parallèle avec celle de la motion Noctambus, déposée le 16 décembre 2008 à La Chaux-de-Fonds, le 29 janvier à Neuchâtel et qui le sera, ce jeudi 5 mars au Locle. Il s'agit d'une demande simultanée ou presque qui répond à un besoin commun dans les trois villes, et également au Val-de-Travers, de rendre plus attractifs les transports publics en adaptant leur offre et leur accessibilité au mode de vie actuel et aux réalités liées aux loisirs et aux familles. Ce soir, nous avons parlé d'avenir en traçant ensemble les axes d'une collaboration accrue. Là aussi, franchissons un pas vers l'avenir en favorisant une autre manière de se déplacer.

Séance de lundi 3 mars 2009

**M. Claude Dubois**, porte-parole du groupe PLR du Conseil général de la Ville du Locle, déclare au sujet du postulat du groupe PopVertsSol :

- Le postulat a été développé par le groupe socialiste mais comme nous ne sommes pas habitués à la procédure neuchâteloise, je souhaiterais savoir exactement comment nous allons procéder et sur quoi exactement nous allons voter.

**Mme Valérie Garbani**, Conseillère communale de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- S'agissant de la forme, effectivement, à Neuchâtel, un postulat est une demande d'étude. Si elle est acceptée, elle est suivie d'un rapport du Conseil communal. Je précise qu'effectivement le libellé de ce postulat n'est pas très heureux puisqu'il a le libellé d'une proposition. Je puis donc d'ores et déjà dire que le Conseil communal considère ce texte comme un postulat, c'est-à-dire une demande d'étude et en tout état de cause, nous ne pourrions pas l'accepter tel quel car il y a deux parties au contrat d'agglomération. Il y a le Réseau des trois villes, mais il y a bien sûr l'Etat et toutes les mesures que nous avons négociées dans le contrat d'agglomération l'ont été dans le cadre de séances de négociations avec le Conseil d'Etat. Même si nous avons quelques litiges parfois avec le Conseil d'Etat, nous ne pouvons aujourd'hui avoir l'outrecuidance de nous passer du préavis du Conseil d'Etat. J'imagine donc que le groupe PopVertsSol entend bien ce postulat comme étant effectivement un postulat et non pas comme une proposition.

**M. Claude Dubois**, porte-parole du groupe PLR du Conseil général de la Ville du Locle, déclare :

- Nous aimerions donner notre avis sur le postulat socialiste. Est-ce possible? Nous ne nous voyons pas prendre position sur le postulat du groupe PopVertsSol de Neuchâtel, étant donné que nous avons effectivement entendu un développement de postulat qui aurait dû se faire, au niveau local, après l'acceptation du rapport. Que fait-on, qu'attendez-vous de notre part?

**M. Matthieu Béguelin**, porte-parole du groupe socialiste du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, intervient :

- Motion d'ordre. Il me semble logique, pour une question d'unité de matière, que l'on développe et discute d'abord le postulat socialiste, qu'ensuite on développe le postulat PopVertsSol et qu'ensuite celui-ci

## Séance de lundi 3 mars 2009

sera discuté et ainsi tout le monde, vous l'aurez compris, saura de quoi on parle.

**Mme Silvia Morel**, conseillère générale du groupe PLR du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, déclare :

- Il avait été prévu que nous ne développions pas de postulats ce soir et on vient de nous dire que, de toute façon, ils sont irrecevables. Pourquoi commencerions-nous une discussion sur des postulats? A l'intérieur des groupes, nous n'avons pas eu le temps de les discuter. Il nous apparaît complètement déraisonnable de commencer une discussion qui n'a pas du tout été préparée et qui, finalement ne peut être accrochée au rapport que nous sommes en train de débattre ce soir. Cette matière n'a pas lieu d'être traitée immédiatement et nous pensons que la séance doit être stoppée maintenant.

**Mme Valérie Garbani**, conseillère communale de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Les Exécutifs des trois villes ont accepté, après consultation, que ces postulats soient débattus aujourd'hui et qu'il y ait vote aujourd'hui, également du point de vue de l'unité de la matière puisque ce sont des postulats qui ont trait à ce rapport d'information sur le Contrat d'agglomération. Nous avons estimé qu'il était effectivement cohérent d'en débattre, aujourd'hui ensemble et que chaque groupe puisse s'exprimer sur chacun de ces postulats plutôt qu'en débattre de manière individuelle lors d'une prochaine séance de nos Législatifs. Pour répondre à Mme Morel, je n'ai pas dit que c'était irrecevable, j'ai dit que le postulat du groupe PopVertsSol de Neuchâtel, tel qu'il était rédigé, avait la teneur d'une proposition et qu'il convient de considérer cette proposition non pas comme telle, mais comme une demande d'étude pour correspondre à un postulat.

**M. Laurent Kurth**, conseiller communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds, déclare :

- Je veux plutôt en appeler à la compréhension des groupes chaux-de-fonniers en expliquant ce qui s'est passé. Vous aviez effectivement reçu une information selon laquelle, comme nous siégeons à Neuchâtel, c'étaient les règles de Neuchâtel qui s'appliquaient et, par conséquent, les postulats seraient développés, mais ne seraient ni débattus, ni votés. Pour les raisons qui viennent d'être expliquées, les Exécutifs, hier, ont admis, à la demande de différents groupes que, pour éviter de devoir

## Séance de lundi 3 mars 2009

siéger à nouveau, on pouvait admettre le débat et le vote sur ces postulats qui étaient attachés au rapport. On peut comprendre la mauvaise humeur que cela peut susciter dans la mesure où ce n'est pas conforme aux instructions que vous avez reçues il y a quelques semaines sur le déroulement des débats, mais si je fais appel à votre compréhension, c'est en rappelant qu'à La Chaux-de-Fonds en tous cas, les postulats, selon le règlement, peuvent être déposés en début de séance du Conseil général. C'est dire que, d'habitude, ils sont débattus sans que les groupes aient pu se préparer et, par conséquent, nous nous sommes dit que nous pourrions considérer que vous seriez dans les mêmes conditions qu'à La Chaux-de-Fonds. Je répète que ce revirement d'instructions n'est pas forcément idéal et atteste des progrès que nous devons faire dans la complexité de la gestion des collaborations entre les trois villes.

**M. Jean-Charles Legrix**, porte-parole du groupe UDC du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, déclare :

- On fait un amalgame. A la Chaux-de-Fonds, effectivement, si on reçoit les postulats en début de séance, nous sommes tout à fait d'accord. Premièrement nous les recevons. Nous recevons le texte. Or, nous n'avons pas reçu le texte de l'ensemble des postulats dont nous sommes en train de discuter. On entend certaines personnes qui les développent, nous n'avons pas les textes sous les yeux. Je suis désolé, mais ce soir nous n'allons pas voter des postulats sur lesquels nous n'avons même pas eu les textes, ni le temps d'en discuter entre nous. Ce n'est pas sérieux et, en plus, nous avons reçu des directives claires qui venaient du Conseil communal, qui, pour nous est fiable et on s'y tient. Lorsque nous avons fait les séances de groupe, cela a clairement été dit : on ne discute pas de cela car il n'y aura aucune raison d'en discuter ce soir. Quant à la remarque du président de Neuchâtel, je dirai juste que, dans deux jours, nous siégeons à nouveau à La Chaux-de-Fonds. Il n'y a donc aucun problème, dans chacune des communes, les choses peuvent être rediscutées rapidement.

**M. Frédéric Hainard**, porte-parole du groupe PLR du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, déclare :

- La question que nous nous posons, à savoir s'il n'y avait pas une perte de compétence du Législatif arrive à bout touchant. Il nous semblait qu'il appartenait au Bureau du Conseil général, respectivement à son président, de fixer l'ordre du jour du Conseil général et les élus chaux-de-fonniers n'avait pas, à l'ordre du jour, la discussion sur les postulats.

## Séance de lundi 3 mars 2009

Deuxième question, puisque nous arrivons maintenant sur un débat juridique, il nous semble qu'on ne peut pas appliquer, ici ce soir, parce que nous sommes à Neuchâtel, la législation communale neuchâteloise, mais bel et bien, si nous voulons faire de la politique et du droit en même temps, ce qui est notre travail, d'appliquer la législation locloise relative aux postulats neuchâteloise relative aux postulats et chaux-de-fonnière relative aux postulats. Il nous semble que c'est bien compliqué pour des élus chaux-de-fonniers qui siègent dans moins de 48 heures.

**M. Claude Dubois**, porte-parole du groupe libéral-ppn/radical du Conseil général de la Ville du Locle, déclare :

- Lors de la préparation de cette séance, nous étions au courant qu'en fait le règlement de la Ville de Neuchâtel empêchait tout développement de postulat par les groupes. Comme, en règle générale, le Conseil général est maître de son ordre du jour, nous avons pris la position suivante : à savoir qu'en tant qu'hôte, Neuchâtel décide de son mode de faire et nous ne nous voyions pas forcer la main de manière à ce que le Conseil général des Montagnes neuchâteloises oblige celui de Neuchâtel à transgresser son règlement. A notre grande surprise, tout a été fait au niveau des Exécutifs, mais sans que les Législatifs soient informés. C'est vrai que nous sommes devant un imbroglio. En ce qui concerne le Conseil général du Locle, nous nous voyons aussi dans deux jours, mais nous ne pouvons pas mettre ce point à l'ordre du jour, étant donné que cet ordre du jour est déjà établi. Au Conseil général du Locle, nous avons l'habitude de traiter des postulats directement après l'acceptation du rapport, étant donné que nous découvrons les postulats pendant le dépôt du rapport. Nous ne les avons donc pas avant, ce n'est que par fair-play que certains groupes, lorsqu'ils le savent, proposent d'informer les autres groupes. Si vraiment nous n'arrivions pas à nous entendre, l'idée serait peut-être que nous, Conseils généraux, en tant que maîtres de notre ordre du jour, décidions si nous continuons ou pas et je pense que c'est à Neuchâtel de décider ce qu'il en est puisque nous ne sommes que des invités.

**Mme Maria Angela Guyot**, présidente du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Avant de donner la parole à trois intervenants de Neuchâtel, je vous dis que les Exécutifs ont effectivement décidé, et nous avons été informés, moi juste tout à l'heure, certains peut-être ce matin. Pour éviter les problèmes, il y aura un développement et vous aurez le préavis des Exécutifs, mais il n'y aura pas de vote. Ainsi vous êtes libres d'étudier la

## Séance de lundi 3 mars 2009

question dans vos groupes et de la trancher à une prochaine séance du Conseil général.

**Mme Dorothee Ecklin**, porte-parole du groupe PopVertsSol du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Je trouve la discussion extrêmement intéressante. Elle montre combien les Législatifs sont un peu à l'écart et qu'il est difficile de discuter avec eux dans le cadre des collaborations intercommunales. Dans ce sens, je ferai une proposition : que nous puissions développer les postulats ce soir, mais que les bureaux des Conseil généraux se rencontrent et décident de la suite à donner à ces postulats et pourquoi pas de convoquer à nouveau nos trois Conseils généraux d'ici à l'été pour une séance commune. A ce moment-là, nous pourrions vraiment discuter de ces postulats.

**M. Matthieu Béguelin**, porte-parole du groupe socialiste du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Je peux comprendre, moi aussi, l'énervement qui peut régner dans certains rangs par rapport à cela, mais enfin, nous sommes ici tous ensemble ce soir. Nous avons tous répété, sur des tons différents, que l'occasion était historique. Il serait bien que nous puissions discuter tous ensemble d'un objet qui est déposé de facto dans les trois Conseils généraux. Cela nous semblerait logique et même un bon signe pour cette collaboration que nous appelons tous de nos vœux. Nous sommes ici les parlementaires. Il a souvent été dit qu'on allait oublier les parlementaires et que les Exécutifs allaient prendre le dessus. Nous avons l'occasion maintenant, car nous sommes réunis en assemblée qui, je crois, est souveraine juridiquement, de décider de nous saisir directement d'une question et de ne pas remettre cela aux Exécutifs qui feraient rentrer cela dans leurs ordres du jour respectifs. Au lieu de procéder par vote sur cette question, je proposerais que l'on demande s'il y a des oppositions à ce que nous discussions vraiment et que nous entamions la discussion comme cela a été prévu, que nous puissions, tous ensemble, aller de l'avant, malgré nos différences, pour faire avancer un projet que je crois aller dans l'intérêt collectif.

**M. Pascal Sandoz**, conseiller communal de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Je crois qu'il faut être raisonnable. Nous sentons bien, nous voyons bien, par les déclarations faites, qu'en tous cas une partie des personnes

## Séance de lundi 3 mars 2009

dans cette salle n'est pas prête à débattre de manière censée les différents postulats. Par ailleurs, puisque nous appliquons la réglementation de Neuchâtel, j'aimerais vous dire que notre article 34, alinéa 2, précise que la discussion immédiate ne peut pas être décidée contre la volonté du Conseil communal. Cela veut dire que si vous nous demandez, et cela a été fait et c'est pour cela que nous étions prêts à discuter, nous aurions discuté. Nous constatons que la moitié, voire les  $\frac{3}{4}$  ne sont pas prêts à discuter et je vous dis tout simplement que le Conseil communal n'est pas prêt à discuter les objets. Par contre, vous pouvez les développer et nous pouvons vous donner notre préavis mais il n'y a pas de discussion ni de vote ce soir.

**M. Pascal Helle**, conseiller général du groupe PopVertsSol du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Permettez-moi de vous dire ma déception. Tout à l'heure, il y a eu de grandes envolées, nous vivons un moment historique, nous allons vivre en réseau, faire des choses et, actuellement, ce que nous vous avons proposé comme postulats ne sont pas des postulats qui demandent des études qui vont durer des mois, ce sont des choses simples et il me semble que dans n'importe quelle assemblée, les élus du peuple sont capables de se prononcer rapidement sur des sujets d'intérêts généraux et j'aimerais faire appel à votre bon sens.

**M. Christian Van Gessel**, conseiller général du groupe PopVertsSol du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Permettez l'intervention d'un juriste pour tenter de désenchevêtrer notre problème de procédure et de forme. Je reprends le Règlement général de la Ville de Neuchâtel qui s'applique ce soir. Comme M. Sandoz vient de le dire, nous avons un article 34 qui est utilisé par renvoi d'un autre article pour dire comment nous devons procéder. A l'alinéa 1, il ressort que c'est le Conseil général qui décide si une intervention immédiate est possible. A l'alinéa 2, que cette intervention immédiate ne peut être faite contre la volonté du Conseil communal. A mon avis, il faut faire voter les trois Conseils généraux sur la possibilité d'entrer en matière. A ce moment-là, si les trois disent oui, on va demander aux Conseils communaux de se positionner et si les trois disent oui, alors à ce moment, nous pourrons continuer.

Séance de lundi 3 mars 2009

**M. Pascal Sandoz**, conseiller communal de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- C'est de la compétence de nos trois présidents de législatif de décider. Si l'assemblée décide s'il s'agit de discuter, vous poserez ensuite la question de savoir si le Conseil communal souhaite discuter. Je n'ai simplement pas senti une unanimité dans la salle pour discuter et voter les postulats.

La présidente du Conseil général de Neuchâtel, **Mme Maria Angela Guyot**, déclare :

- Ces postulats devront être déposés, dans chaque ville respective, sous la forme de motion et les présidents des Législatifs souhaitent vous laisser le droit de vous exprimer pour savoir si vous voulez tout de même ouvrir les délibérations.

Les présidents des trois Législatifs soumettent la question de savoir si la discussion se poursuit ce soir au vote de chaque Conseil général. Le Conseil général de la Ville du Locle **accepte de poursuivre la discussion par 23 voix contre 2 et aucune abstention**. Le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds **accepte de poursuivre la discussion par 18 voix contre 14 et une abstention**. Quant au Conseil général de la Ville de Neuchâtel, il **accepte la poursuite de la discussion par 21 voix contre 4 et 7 abstentions**.

**Les Conseils communaux acceptent également la discussion.**

**M. Manuel Fragnière**, porte-parole du groupe libéral-ppn/radical du Conseil général de la Ville du Locle, intervient :

- Motion d'ordre. Nous n'avons discuté d'aucun postulat. Maintenant que nous avons voté le fait que nous puissions discuter des postulats, je propose que nous passions à la discussion des deux postulats. Mais, par rapport à tout ce qui a été dit tout à l'heure, je pense qu'il est plus logique que nous discussions d'abord du postulat socialiste, pour rester dans l'état d'esprit du texte qui nous a été présenté et, en deuxième temps, de discuter du postulat PopVertsSol.

Séance de lundi 3 mars 2009

**Mme Dorothee Ecklin**, porte-parole du groupe PopVertsSol du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, déclare en ce qui concerne son postulat :

- Le postulat que j'ai déposé ce soir l'a été en cours de séance. Il faut simplement en donner lecture de manière que le texte soit connu de tous. Il répond aux possibilités que nous avons dans le règlement du Conseil général de Neuchâtel de déposer des postulats en rapport ou en lien avec un rapport qui est discuté au moment de la séance.

**En désaccord avec l'évolution des débats et la procédure, le groupe UDC et une partie du groupe PLR du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds quittent la salle. L'assemblée constate que le quorum est confirmé s'agissant du Législatif de la Ville de La Chaux-de-Fonds. L'assemblée poursuit ses débats.**

**Mme Maria Angela Guyot**, présidente du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Les deux postulats PopVertsSol et socialiste seront discutés aujourd'hui. Le postulat de Mme Dorothee Ecklin, je le regrette, mais puisqu'une majorité des personnes ne l'ont pas reçu, ne sera pas discuté aujourd'hui. C'est la décision de l'Exécutif.

**M. Nicolas de Pury**, conseiller général PopVertsSol de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Nous sommes en train de donner une image déplorable de cette première séance historique. Le moindre courant d'air et on ferme la porte. C'est n'importe quoi! Un postulat, dans tous les règlements des trois villes, on peut en parler tout de suite quand il y a unité de matière. A Neuchâtel, une règle dit qu'il faut l'accord du Conseil communal qui nous le donne gentiment. Il faut savoir faire preuve d'un peu d'ouverture. Il s'agit maintenant de parler du RUN dans son ensemble et celui des trois villes et, maintenant, on voudrait suspendre la séance parce que l'on est fatigué car on a beaucoup parlé quelques jours avant les élections. S'il vous plaît, abordons la discussion des postulats qui ont été déposés en cours de route. Vous pouvez être contre, pour, vous abstenir, mais c'est invraisemblable de devoir s'abstenir et de devoir continuer de parler parce que l'on a fait une séance qui dure 2h30.

Séance de lundi 3 mars 2009

**Mme Maria Angela Guyot**, présidente du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- J'aimerais vous rappeler, M. de Pury, qu'au nom de la démocratie, les personnes doivent au moins obtenir au début de soirée le texte du postulat de Mme Ecklin, ce qu'une grande partie des groupes de La Chaux-de-Fonds n'ont pas reçu. Il faut respecter leur décision.

**M. Cyril Pipoz**, conseiller général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, déclare :

- Il me semble que c'est à ce moment, le rôle de la Chancellerie de fournir les copies des textes qui ont été déposés en début de séance aux membres des Législatifs. En tous cas, chez nous, c'est ainsi que cela se passe. Les conseillers généraux qui déposent des textes en début de séance ne viennent pas avec leurs 45 photocopies pour tout le monde.

**M. Claude Dubois**, porte-parole du groupe PLR du Conseil général de la Ville du Locle, déclare :

- Le groupe PLR acceptera le postulat. Nous tenons à faire part de quelques remarques. L'idée est plaisante et est intéressante, mais ce postulat arrive un peu comme la grêle après les vendanges car les négociations tarifaires sont arrivées à leur terme. Nous doutons que deux ans suffiront pour classer le postulat. Nous aimerions aussi que le Locle soit mis sur un pied d'égalité afin que les Loclois puissent bénéficier du postulat. Pour mémoire, les bus des transports publics ne circulent pas le dimanche en ville du Locle.

**Mme Danièle Cramatte**, porte-parole du groupe POP du Conseil général de la Ville du Locle, déclare :

- Nous acceptons le postulat. J'avais une question, mais j'espère que la réponse ne va pas prendre deux heures. En ville du Locle, le postulat est déposé et, après, le Conseil communal a, en théorie, deux ans pour apporter une réponse. Concrètement, comme cela va-t-il se passer avec les postulats qui vont se présenter ce soir?

**M. Claude-André Moser**, porte-parole du groupe PLR du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, déclare :

- J'aimerais savoir comment les coûts ont été étudiés? Est-ce un projet qui va coûter ou peut-être rapporter? A-t-on une idée du budget?

**M. Nicolas de Pury**, porte-parole du groupe PopVertsSol du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Nous soutiendrons ce postulat.

**M. Fabio Bongiovanni**, porte-parole du groupe PLR du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Nous acceptons le postulat. Nous avons des remarques que nous voudrions faire aux Conseils communaux, notamment les rendre attentifs au mode de financement. Il faudrait faire une étude précise, profonde et concrète.

**Mme Valérie Garbani**, conseillère communale de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Je tiens à préciser que je m'exprime au nom des trois Exécutifs et en ma qualité de Directrice des transports. A titre liminaire, je relève que le dépôt de ces postulats et les débats qui s'en suivent prouvent que le Réseau des trois villes ne souffre d'aucun déficit démocratique, bien au contraire et nous nous en réjouissons.

Je réponds maintenant aux questions. A Neuchâtel aussi, le Conseil communal a deux ans pour répondre à un postulat, c'est-à-dire présenter un rapport relatif au postulat. Pour répondre à MM: Bongiovanni et Moser, précisément, nous sommes convaincus que ce postulat aura un coût, et c'est l'objet de l'étude de le déterminer avec précision, puisque toutes les mesures que nous avons introduites dans le cadre de la CTI ont un coût. Je profite tout de suite de dire que les Exécutifs des trois villes ne s'opposeront pas à ce postulat, puisque c'est le terme ad hoc, donc corollairement, nous accepterons ce postulat et nous l'entendons comme étant un mandat de négociation donné aux Exécutifs des trois villes. D'ailleurs, ce postulat rejoint l'article 11 du contrat d'agglomération du RUN puisque cet article, dont le chapeau traite des objectifs spécifiques concernant les transports publics, traite de la promotion des transports publics. En acceptant ce postulat nous sommes cohérents avec les objectifs de cet article 11.

M. Béguelin l'a relevé, mais il faut le dire. Les TN, aujourd'hui, sont gratuits pour les enfants de moins de 6 ans. Certes, nous ne sommes pas à Berlin, mais il ne faut quand même pas dire que nous sommes les pires, les plus mauvais élèves en matière de promotion des transports

## Séance de lundi 3 mars 2009

publics. Nous relevons encore que la CTI entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 et elle a fait l'objet de très longues négociations avant qu'elle puisse effectivement trouver l'aval de tous les organes qui devaient se prononcer. Cette CTI prévoit déjà un tarif réduit pour les personnes de 6 à 25 ans et pour les personnes à l'AVS. Vous nous en demandez plus. Nous sommes d'accord d'étudier le plus.

Pour répondre à M. Fivaz qui a relevé que la question de la mobilité était de la compétence cantonale. Oui et non. Ce n'est pas une usine à gaz, c'est une organisation assez simple, mais elle n'est pas tout à fait exclusivement de compétence cantonale puisque les conférences régionales de transports sont des organes consultatifs du Conseil d'Etat qui font un préavis à l'adresse du Conseil d'Etat. Pour revenir à la CTI, le Conseil d'Etat n'a pas pu décider de la mettre en place tout seul, raison pour laquelle la création de la communauté tarifaire intégrale fait l'objet du contrat d'agglomération. Les conseils d'administration des TN où sont représentées les 12 communes du littoral et le conseil d'administration des TRN ont dû accepter cette CTI.

En conclusion, les trois Exécutifs acceptent ce postulat. Nous acceptons donc ce mandat de négociation et nous espérons venir avec des propositions, voire un contre-projet dans le cadre d'un rapport et si possible avant l'échéance du délai réglementaire de deux ans.

Les Conseils généraux des 3 villes se prononcent sur le postulat. **Le Conseil général du Locle l'accepte à l'unanimité. Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds l'accepte par 18 voix contre 2. Quant au Conseil général de Neuchâtel, il l'accepte par 26 voix sans opposition ni abstention.**

## 1b

### **Postulat du groupe PopVertsSol de Neuchâtel, présenté également par les Verts et le POP de La Chaux-de-Fonds, par les Verts et le POP du Locle, intitulé "Mesures concernant la formation"**

Voici le texte de ce postulat : "Les représentants de la commune de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont invités à proposer une modification du contrat d'agglomération du Réseau des trois villes ayant la teneur suivante :

#### **Avenant au contrat d'agglomération**

#### **Article 18(nouveau) Mesures concernant la formation :**

**Gratuité des transports publics ou arrangements forfaitaires pour les apprentis et les étudiants appelés à se déplacer dans le canton pour suivre leur formation".**

Ce postulat est accompagné du développement écrit suivant : "Les restructurations voulues par le Conseil d'Etat et acceptées par le Grand conseil, impliquent des regroupements d'Ecoles, et des déplacements des lieux de formation, ce qui implique une plus grande mobilité des élèves. Considérant que les frais qui en résultent augmentent sensiblement le coût des formations ainsi que la charge des familles, nous proposons au Réseau des trois villes de négocier la prise en charge de ces frais de déplacement avec l'Etat, afin de faciliter la mobilité à l'intérieur de son espace de formation".

**M. Claude Dubois**, porte-parole du groupe libéral-ppn/radical du Conseil général de la Ville du Locle, déclare :

## Séance de lundi 3 mars 2009

- Le groupe va accepter ce postulat, bien qu'il y ait le terme gratuité des transports publics dans son texte. Par contre, il y a le "ou arrangement forfaitaire" qui permet au Conseil communal de trouver des éléments intéressants. Pour être cohérents avec nous-mêmes, nous essayons de mener une politique en faveur des familles. Il est donc clair qu'au moment où on demande aux étudiants d'être mobiles, cela génère des coûts, nous devons faire en sorte de pouvoir encourager cette mesure. Une remarque encore. Mes collègues m'ont indiqué que le canton paie déjà aux étudiants du Secondaire II les billets. Il faudrait voir dans quelle mesure il n'y aurait pas "doublon". Il faut tenir compte de cet élément.

**M. Florian Jaccard**, porte-parole du groupe socialiste du Conseil général de la Ville du Locle, déclare :

- Le groupe socialiste acceptera ce postulat.

**Mme Silvia Locatelli**, porte-parole du groupe socialiste du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, déclare :

- Nous ne pouvons qu'adhérer à ces postulats qui, dans l'esprit, rejoignent, d'une part notre volonté de promouvoir le transfert modal exprimé dans notre propre postulat et qui, d'autre part, constituent une véritable réponse aux difficultés engendrées par la réorganisation des filières de formation. C'est également une réflexion qui, à notre sens, doit intervenir parallèlement à celle menée sur les possibilités de logements des étudiants, réflexion qui ne doit pas être réduite aux seuls sites à proximité directe ou apparente des centres universitaires ou des hautes écoles, mais sur l'ensemble du territoire, manière la plus efficace de pallier la pénurie. Dans la mesure où le financement ne se fait pas que par les Réseaux des trois villes, mais la réflexion est également poussée à un financement avec l'Etat, le parti socialiste acceptera ce postulat.

**M. Blaise Péquignot**, porte-parole du groupe PLR du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- S'agissant de ce postulat, il a, à mon sens, la particularité, contrairement au précédent qui était un postulat traditionnel, de demander la modification du Contrat d'agglomération, ce qui fait que c'est peut-être une démarche nouvelle puisque nous sommes dans un réseau nouveau. Il me paraît que l'étude des Exécutifs devrait être de savoir si une telle modification est possible en soi et, ensuite, si ça l'est, de déterminer si la mesure, en tant que telle, est bonne. Pour la mesure elle-même, c'est à nouveau la question du financement et du coût

## Séance de lundi 3 mars 2009

spécifique d'une telle mesure qui sera la pierre d'achoppement. Je rappelle que nous avons mis en évidence que ces structures devraient en principe générer plutôt des économies que des dépenses et il sera intéressant d'avoir la réponse du Conseil communal sur ce point. S'agissant par contre de l'aspect purement formel de la modification du contrat, qui implique aussi l'Etat, également partie à ce contrat et c'est pour cela que si la démarche est juridiquement intéressante, est-elle pour autant recevable? Pour nous, sur le fond, l'idée est bonne de favoriser l'utilisation des transports publics et nous ne nous opposerons pas à l'acceptation de ce postulat.

**M. Matthieu Béguelin**, porte-parole du groupe socialiste du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Pour le groupe socialiste, l'article 7, en page 6 du chapitre 1, dit que tout nouvel objectif spécifique aux prestations convenues fait l'objet de nouvelles fiches de mesure et constitue un avenant au contrat, ce qui nous fait penser que le postulat PopVertsSol est donc recevable et nous allons l'accepter.

**M. Christian Van Gessel**, conseiller général du groupe PopVertsSol du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Je pense que le postulat est recevable dans la mesure où Mme Valérie Garbani a répondu tout à l'heure en disant fort correctement qu'elle comprenait ce postulat comme un mandat donné à chacun des Conseils communaux d'aller voir l'Etat et de négocier avec lui une mesure qui va dans le sens de la proposition qui est faite. C'est dans ce sens qu'il faut le comprendre et que nous l'avons demandé.

**Mme Valérie Garbani**, conseillère communale de la Ville de Neuchâtel, déclare :

- Je m'exprime au nom des trois Exécutifs. Oui, je l'ai relevé tout à l'heure, il y a deux parties au contrat, le Réseau des trois villes, d'une part et l'Etat d'autre part. L'article 26 du Contrat d'agglomération prévoit que les avenants au contrat doivent respecter la forme écrite. Nous considérons donc ce postulat comme une demande d'étude visant à introduire un avenant ayant la teneur de l'article 18 au Contrat d'agglomération et, bien sûr, nous allons d'abord, avant de le proposer à notre partenaire, le Conseil d'Etat, étudier cette proposition, notamment pour en déterminer les coûts. Si nous estimons que cette proposition est opportune et judicieuse, nous prendrons notre bâton de pèlerin pour aller

## Séance de lundi 3 mars 2009

négozier un avenant au contrat avec le Conseil d'Etat et, cas échéant, si nos négociations aboutissent, nous reviendrons devant votre Autorité avec un rapport proposant une modification du Contrat d'agglomération et, à nouveau, j'insiste sur le fait qu'il n'y a pas de déficit démocratique, car vous devez ratifier non seulement le contrat, mais chacune de ses modifications.

On ne peut en revanche pas amender un développement écrit, mais sachez que nous allons négocier avec le Conseil d'Etat, non pas dans le sens que le Réseau des trois villes prenne seul à sa charge ces frais de déplacement, ce serait fort de café, puisque qui commande cofinance, de notre point de vue. Nous proposons au Réseau des trois villes qu'il négocie avec l'Etat un co financement des frais de déplacement. En substance, nous ne sommes pas d'accord avec le fait que les trois villes prennent seules en charge cet éventuel financement et, vous l'avez compris, les Exécutifs des trois villes acceptent ce postulat.

Au vote, le Conseil général du Locle, **accepte ce postulat à l'unanimité**. Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds **l'adopte par 18 voix contre 2**. Le Conseil général de Neuchâtel **l'accepte par 25 voix et 4 abstentions**.

Séance de lundi 3 mars 2009

**Mme Dorothee Ecklin**, porte-parole du groupe PopVertsSol du Conseil général de la Ville de Neuchâtel est invitée à **développer son postulat**. Elle déclare :

- Je n'ai pas grand-chose à ajouter à **mon intervention de tout à l'heure qui vaut développement**, dans la mesure où j'ai expliqué quels étaient les intérêts de la collaboration intercommunale, mais aussi la problématique du déficit démocratique et notamment de la participation des parlements aux travaux de ces institutions. Je reste convaincue qu'il y a un problème. Les parlements des cantons romands ne se seraient pas efforcés de signer une convention qui parle de leur participation à l'adoption et l'exécution des conventions intercantionales. Je suis certaine que nous avons le même problème au niveau intercommunal et, dans ce sens, je maintiens le postulat et je maintiens l'avoir déposé aujourd'hui et je suis curieuse de savoir quand nous allons pouvoir discuter de ce postulat.

Il a la teneur suivante :

**1c**

## **Postulat de Mme Dorothee Ecklin, PopVertsSol, pour la participation des Parlements au Réseau des trois villes**

(Déposé le 3 mars 2009)

**"Nous demandons au Comité de l'Association du Réseau des Trois villes d'élaborer une proposition sur les modalités d'associer les Parlements de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle à ses travaux. Il conviendrait de mandater conjointement les bureaux des trois Parlements pour élaborer très prochainement un projet de convention qui règle la participation parlementaire aux travaux de**

**l'Association Réseau des trois villes et des divers organes intercommunaux".**

Il est accompagné du développement écrit suivant : "La collaboration intercommunale, sous des formes plus ou moins institutionnalisée et plus ou moins contraignante, est une nécessité dans le contexte économique et sociétal actuel. Cette évolution est inéluctable et il vaut mieux s'y préparer et chercher à fonctionner avec plutôt que de s'y opposer. La collaboration intercommunale, ou intercommunalité comme elle se nomme dans d'autres pays, est aussi un moyen pour les communes de sauvegarder un minimum d'autonomie et des compétences propres. Car la collaboration intercommunale reste du droit communal et donc reste aux mains des communes. Elle permet dans ce sens d'éviter des fusions plus ou moins consenties (ou imposées) et surtout elle permet de parer à une centralisation rampante des tâches au niveau du canton. Dans ce sens, on peut soutenir les démarches qui vont dans ce sens.

Néanmoins, le reproche de déficit démocratique des institutions intercommunales - et plus spécifiquement le problème de la participation des parlements aux travaux de ces institutions - est une réalité dont il faut tenir compte. Cette problématique a deux aspects :

1. La participation d'un parlement aux activités "extérieures" du gouvernement relèvent strictement de leurs relations internes (information, modalités d'association aux travaux, etc).
2. Les parlements concernés doivent se doter des moyens de se concerter et d'imposer leur point de vue commun au besoin.

La question se pose en termes parfaitement identiques à l'échelon intercantonal. Les Parlements des cantons romands ont réagi et sont en passe d'adopter la Convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'adoption et de l'exécution des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger. Il nous semblerait indispensable de réfléchir à une démarche similaire entre les Parlements des trois villes que nous représentons ce soir".

La discussion de ce postulat sera portée à l'ordre du jour des Parlements des trois villes de façon séparée. Le postulat sera, le cas échéant, traité par la commission « Institutions » du Réseau.

**M. Philippe Lagger**, président du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, déclare :

## Séance de lundi 3 mars 2009

- Je remercie encore une fois nos collègues de Neuchâtel de nous avoir accueillis chez eux pour cette séance historique des trois Villes qui marque le début officiel d'une indispensable collaboration qui devra déborder sur les autres régions du canton ayant, elles aussi, un rôle à jouer dans le développement de ce dernier afin que le TransRun puisse déployer toute son utilité. Malgré les quelques bémols exprimés, vous avez pris acte ce soir à l'unanimité du rapport soumis. Vous avez confirmé qu'il est possible de parler entre le haut et le bas. Je regrette cependant que quelques conseillers généraux, minorisés par un vote, aient décidé de quitter cette salle. Dans le processus des décisions, le cœur et la raison doivent avoir la même importance. Le cœur parce qu'il est le vecteur indispensable pour défendre les valeurs du lieu d'où nous venons, la raison parce qu'elle doit permettre, en certaines circonstances, de renoncer à certains acquis au profit des partenaires, dans un souci d'équilibre cantonal bien compris. Ici réside tout l'art du compromis et de l'écoute attentive des autres villes ou régions. Pourtant, dans les grandes structures, il ne faut jamais perdre de vue que la délégation de compétences de proximité est fondamentale. Je pense que la concrétisation du Contrat des trois villes est possible car les habitants de canton ont toujours su faire valoir leur esprit d'ouverture au monde et rebondir dans les situations les plus difficiles. Cet esprit d'ouverture devrait être d'autant plus possible dans le cadre régional et cantonal.

**Mme Maria Angela Guyot**, présidente du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, souligne, en conclusion :

- Au nom des Autorités, je vous adresse la bienvenue pour cette séance exceptionnelle. Par le passé, lorsqu'il m'a été donné de présenter les salutations de la Ville de Neuchâtel, la tâche était relativement aisée, du moment qu'il s'agissait de mettre en valeur notre patrimoine culturel institutionnel, scientifique. Ce soir la tâche est plus virtuelle, dès lors que je salue certes les noces officielles de nos villes sans cependant connaître ce qu'il adviendra de ce mariage. D'aucune le qualifieront d'historique, d'autres de symbolique, certains les deux à la fois. J'ai même entendu qu'il s'agissait d'un contrat d'amélioration. Il n'en reste pas moins que la population n'en mesure pas encore les enjeux. Mais, ce qui compte, c'est que cet accord nous permette de penser en termes de région, qu'il suscite des collaborations fructueuses plutôt que des divergences qui scindent notre canton en deux et que chacun d'entre nous soit fier de participer à ce processus ce soir et dans les jours à venir qui verra la fondation de cette nouvelle communauté. Nous vous remercions d'être venus du Locle, de La Chaux-de-Fonds pour vous

Séance de lundi 3 mars 2009

réunir avec nous. Cette séance était la première et le sentiment d'inégalité de traitement qu'a pu susciter le manque de transmission de documents écrits permettant à chaque groupe de s'exprimer doit être compréhensible et respecté. Faire preuve d'empathie permet d'espérer que le RUN puisse voir le jour dans de meilleures conditions.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h49.

La Chaux-de-Fonds

Le président :

Philippe Lagger

Le secrétaire :

Cyril Pipoz

Le Locle

Le président :

Michel Zurbuchen

La secrétaire :

Fabienne Erard

Neuchâtel

La présidente :

Marai Angela Guyot

Le secrétaire :

Thomas Facchinetti

Pour le procès-verbal

La Chaux-de-Fonds

Muriel Barrelet  
Chancelière

Le Locle

Yvette Dupraz  
Adjointe

Neuchâtel

Rémy Voirol  
Chancelier